

Conseil général du Lot

Conseil général

Séance du 26 octobre 2012



CONSEIL GENERAL DU LOT

Séance du 26 octobre 2012

ORDRE DU JOUR

	TITRE DU RAPPORT	COMMISSIONS	NOM DU RAPPORTEUR	PAGES
1	Compte rendu des séances du CG du Lot - Application des dispositions de l'article L. 3121-13 du CGCT	1 ^{ère}		p. 1
2	Fonctionnement de l'Assemblée - Composition de la Commission permanente - Désignation de Mme Janine AUSSET pour siéger dans les commissions et organismes extérieurs	1 ^{ère}		p. 2
3	Politique en faveur de l'éducation - Dotations de fonctionnement des collèges publics - Mise en œuvre de la convention cadre Département-collèges	2 ^{ème}		p. 5
4	Politique en faveur des personnes âgées - Bilan de la première année de fonctionnement de l'entreprise publique locale Lot Aide à domicile	3 ^{ème}		p. 13
5	Politique en faveur de l'économie et des TIC - Bilan de la 6 ^{ème} année de fonctionnement de la SEM Lot Développement Aménagement	4 ^{ème}		p. 18
6	Politique en faveur de l'environnement - Nouveau partenariat avec le SYMAGE ²	5 ^{ème}		p. 36

- 1^{ère} commission :** Finances - Administration générale - Personnel - Développement local - Vœux
- 2^{ème} commission :** Éducation - Sport - Culture et Patrimoine - Transports
- 3^{ème} commission :** Santé - Affaires sociales - Insertion et Logement
- 4^{ème} commission :** Développement économique (agriculture - industrie - commerce - artisanat - tourisme) et Désenclavement (aérien - ferroviaire et numérique)
- 5^{ème} commission :** Aménagement - Environnement - Énergie - Urbanisme
- 6^{ème} commission :** Travaux publics (bâtiments - voirie - navigation)

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012**COMPTE RENDU DES SÉANCES DU CG DU LOT****Application des dispositions de l'article L. 3121-13 du CGCT**

Résumé : Il est proposé à l'Assemblée départementale de prendre connaissance des transcriptions *in extenso* des débats de la séance publique du Conseil général qui s'est tenue le 25 juin 2012.

• • •

En application des dispositions de l'article L. 3121-13 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance du Conseil général et signé par le président.

Il contient les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions.

• • •

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- valider le compte rendu de la séance du 25 juin 2012 qui, sous réserve de votre approbation, sera finalisé en un CD contenant les rapports, les débats et les délibérations du Conseil général du Lot.

Gérard MIQUEL

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLÉE****Composition de la Commission permanente****Désignation de Mme Janine AUSSET pour siéger dans les commissions et organismes extérieurs**

Résumé : Des Conseillers généraux ayant déposé leur démission du poste de vice-président qu'ils occupent, il convient de revoir la composition de la Commission permanente, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Par ailleurs, notre collègue Daniel MAURY ayant démissionné de son poste de Conseiller général, il convient de le remplacer au sein des différentes commissions et organismes où le Conseil général est représenté.

• • •

I. COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE

J'ai reçu de plusieurs vice-présidents la démission des postes qu'ils occupent au sein de l'exécutif du Conseil général.

Je vous rappelle que conformément à notre délibération du 31 mars 2011, la Commission permanente est composée du président, de 9 vice-présidents et de 21 membres.

Il convient donc aujourd'hui, formellement, de compléter la Commission permanente et d'affecter certains de nos collègues aux postes ainsi libérés.

Cette opération peut s'effectuer sans scrutin, ainsi que nous l'avons fait lors du dernier renouvellement, par accord entre les différentes composantes de notre Assemblée.

A défaut, il conviendrait de procéder à différents scrutins, visant d'une part à renouveler la Commission permanente, et d'autre part à affecter un membre de celle-ci à chacun de ses postes vacants. Cette procédure est décrite en annexe au présent rapport.

Dans la première hypothèse, la procédure prévue par le deuxième alinéa de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales est la suivante :

- ✓ accepter de compléter la Commission permanente ;
- ✓ suspendre la séance une heure ;
- ✓ si une seule liste est déposée à l'issue de cette suspension, correspondant aux postes à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement après que j'en ai donné lecture.

Dans la deuxième hypothèse, il conviendrait d'appliquer la procédure prévue par le troisième alinéa de l'article L. 3122-5 du code général des collectivités territoriales.

● ● ●

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- accepter de compléter la Commission permanente.

En cas de décision favorable de votre part, je suspendrai la séance pour une heure afin de permettre le dépôt des candidatures aux postes à pourvoir.

Les résultats de cette procédure peuvent également nous amener à compléter ou modifier la composition de l'une ou l'autre de nos commissions intérieures de travail et d'études.

Je vous proposerai de le faire immédiatement après la reconstitution de la Commission permanente.

● ● ●

II. DÉSIGNATION DE MME JANINE AUSSET POUR SIÉGER DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Notre collègue Daniel Maury m'a informé, par courrier en date du 2 octobre 2012, de sa décision de démissionner de son poste de Conseiller général du canton de Montcuq.

Conformément à l'article L. 221 du code électoral, c'est Mme Janine AUSSET, remplaçante de Daniel Maury, qui est désormais Conseillère générale du canton de Montcuq.

Je vous propose donc de déterminer les commissions intérieures de travail et d'études auxquelles Mme Janine AUSSET participera ainsi que les commissions et organismes extérieurs dans lesquels elle nous représentera.

● ● ●

Je vous prie de bien vouloir :

- déterminer les commissions intérieures de travail et d'études auxquelles Mme Janine Ausset participera ;
- déterminer les commissions et organismes extérieurs dans lesquels Mme Janine Ausset représentera le Conseil général.

Gérard MIQUEL

**Procédure prévue par le 3^{ème} alinéa de l'article L. 3122-5
du code général des collectivités territoriales**

En l'absence de consensus, il est procédé à l'élection des membres de la Commission permanente en **deux phases successives**, qui donnent lieu toutes deux à un **vote à bulletins secrets** :

1^{ère} phase : la constitution globale de la Commission permanente (la répartition des sièges)

Au cours d'une nouvelle suspension de séance **d'une heure**, chaque conseiller général ou groupe de conseillers généraux peut présenter une liste de candidats.

Les membres de la Commission permanente autres que le président sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont la même moyenne pour l'attribution du dernier siège, celui-ci revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

2^{ème} phase : l'affectation des conseillers élus membres de la Commission permanente aux postes à pourvoir

Après la répartition des sièges, le Conseil général procède à l'affectation des élus à chacun des postes de la Commission permanente au scrutin uninominal, dans les mêmes conditions que pour l'élection du président (*majorité absolue aux deux premiers tours du scrutin (soit 16) ; majorité relative au troisième tour avec attribution du poste au candidat le plus âgé en cas d'égalité des voix*) et détermine l'ordre de leur nomination.

Ainsi, le Conseil général affecte d'abord au poste de Premier vice-président l'un des candidats élus à la représentation proportionnelle pour être membre de la Commission permanente.

Il en est fait de même pour le poste de deuxième vice-président, et ainsi de suite, pour chacun des postes à pourvoir au sein de la Commission permanente.

Seul le dernier poste à pourvoir peut être affecté d'office au dernier des candidats élus membres de la Commission permanente qui n'a pas reçu encore d'affectation.

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

Dotations de fonctionnement des collèges publics Mise en oeuvre de la convention cadre Département-collèges

Résumé : Afin de permettre aux collèges d'élaborer leur budget pour l'année civile à venir, l'Assemblée délibérante est saisie des propositions d'attribution des dotations de fonctionnement à ces établissements pour l'exercice 2013. Leur montant s'élèverait à 1 399 901 €.

En outre, au regard de l'évolution du contexte énergétique, il est proposé d'attribuer à certains collèges des dotations complémentaires pour l'exercice en cours. Les mesures engagées en matière de restauration scolaire et de gestion des agents techniques des collèges sont également exposées.

Comme chaque année à pareille époque, l'Assemblée départementale est saisie des propositions relatives aux dotations de fonctionnement des collèges.

Le présent rapport a également pour objet de faire le point sur les principales mesures prises dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

• • •

I. DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES PUBLICS

Les lois de décentralisation ont confié au Département la responsabilité du fonctionnement des collèges. Cette compétence se concrétise notamment par l'attribution, à chaque collège, d'une dotation globale annuelle de fonctionnement.

Les propositions relatives à ces dotations sont soumises chaque année à la décision du Conseil général à l'occasion de sa séance d'automne, les notifications correspondantes devant, selon la loi, être transmises aux collèges avant le 1^{er} novembre pour leur permettre d'élaborer leur budget pour l'année à venir.

Les collèges sont des établissements publics locaux d'enseignement. A ce titre, ils disposent d'une autonomie budgétaire et financière qui se traduit en particulier par le vote de leur budget annuel.

La dotation de fonctionnement attribuée par la collectivité de rattachement constitue la ressource principale des établissements. Il s'agit d'une dotation globale répartie par le conseil d'administration de chaque collège lors du vote de son budget annuel.

En vertu du principe de spécialité qui préside à l'existence des établissements publics, cette dotation leur permet de financer les dépenses de fonctionnement nécessaires à l'exercice de leur mission d'enseignement. Ainsi, cette dotation a vocation à couvrir les dépenses de viabilisation (chauffage, électricité, eau), d'entretien général et technique, les charges générales de fonctionnement de l'externat ainsi que la plupart des activités pédagogiques (à l'exception de certaines d'entre elles relevant réglementairement de l'Etat).

L'analyse des comptes et des budgets des collèges démontre que plus de la moitié de la dotation est consacrée aux dépenses de viabilisation. Parmi celles-ci, le chauffage constitue le poste principal de dépense. Ainsi, la définition du niveau de ces dotations doit tenir particulièrement compte des facteurs climatiques et du contexte énergétique.

L'étude des comptes financiers et de gestion des collèges pour l'exercice 2011 démontre que cet exercice budgétaire a été nettement impacté par des conditions climatiques particulièrement clémentes (en particulier pour les mois de chauffe de novembre et décembre) qui ont permis aux collèges d'atteindre des niveaux de consommation très en-dessous des moyennes constatées les années précédentes.

Ce facteur conjoncturel a permis à la plupart des établissements de réaliser des économies financières. En outre, il convient de rappeler que des dotations complémentaires avaient été allouées aux collèges en 2011 pour prendre en compte l'augmentation des coûts des énergies constatées sur le premier semestre.

Cependant, ces fortes baisses de consommation ont eu un impact limité sur leur budget car elles ont été en partie contrebalancées par l'augmentation des prix des énergies. Il n'en demeure pas moins que tous les établissements, à des degrés divers, ont réussi à dégager des marges de manœuvre financières. Pour certains d'entre eux, ce facteur conjoncturel a été amplifié par les travaux d'économie d'énergie réalisés sur les bâtiments (isolation des façades à Gramat et Cajarc ou installation de nouvelles régulations de chauffage).

• **Au niveau de l'exercice 2012,** les facteurs climatiques s'avèrent moins cléments qu'en 2011 en raison d'un mois de février particulièrement froid, même s'ils se situent sur les mêmes bases que celles connues en 2010. Cet élément, lié à la persistance de la hausse du prix des énergies, met donc en exergue des besoins complémentaires en termes de chauffage.

Cependant, dans une majorité de cas, ces besoins complémentaires se révèlent être couverts par les excédents dégagés en 2011.

En outre, je vous rappelle que pour l'exercice 2012, le Département avait décidé d'indexer de 1 % la dotation de chaque collège et de revaloriser celles des collèges chauffés au gaz.

Je vous propose donc d'attribuer une dotation complémentaire sur l'exercice 2012 aux collèges qui auront potentiellement des difficultés pour couvrir les dépenses de chauffage prévues en 2012 à partir des excédents dégagés l'année précédente. Cette proposition, détaillée en annexe, représente un engagement financier de 15 000 € (soit une augmentation de 1 % du montant total des dotations principales).

- Pour l'année 2013, je vous propose de revaloriser, dès le budget initial, la dotation principale de fonctionnement de certains collèges pour tenir compte non seulement des difficultés des établissements pour couvrir leurs dépenses de chauffage mais également, pour certains d'entre eux, de facteurs plus structurels (collèges de Bretenoux, Prayssac, Vayrac, Lacapelle-Marival).

Parallèlement, l'analyse des comptes de gestion de certains établissements (Castelnau-Montratier, Souillac, Salviac, Gourdon et Montcuq) sur plusieurs exercices met en évidence la nécessité de revaloriser leur dotation de fonctionnement pour restaurer un équilibre budgétaire permettant de leur garantir un niveau de ressources comparable à celui des autres établissements de même taille, dans un souci de maintenir un traitement équitable entre tous les établissements.

Au regard de ces éléments et malgré la persistance d'un contexte budgétaire très contraint pour la collectivité, je vous propose :

✓ de revaloriser la dotation principale 2013 des collèges suivants :

- Collège de Bretenoux :	2 000 €
- Collège de Castelnau-Montratier :	2 000 €
- Collège de Gourdon :	2 000 €
- Collège de Lacapelle-Marival :	1 000 €
- Collège de Montcuq :	1 000 €
- Collège de Prayssac :	3 000 €
- Collège de Salviac :	1 000 €
- Collège de Souillac :	2 000 €
- Collège de Vayrac :	1 000 €

✓ de maintenir, pour les autres collèges, les dotations pour 2013 au même niveau qu'en 2012 sachant qu'elles peuvent être revues et réajustées en cours d'exercice pour tenir compte, comme cette année, de l'évolution des prix de l'énergie mais également de l'impact très sensible des conditions climatiques sur les consommations énergétiques des collèges.

Sur cette base, le montant, arrondi à l'euro supérieur, des dotations principales de fonctionnement des collèges attribuées au titre de l'exercice 2013 s'élèverait à 1 399 901 € tel que détaillé en annexe. Elle impliquerait une augmentation de l'enveloppe consacrée aux dotations principales des collèges de 15 000 € (+ 1,1 %).

• • •

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions suivantes :

- attribuer, au titre de l'exercice 2012, une dotation complémentaire aux collèges publics selon la répartition jointe en annexe ;
- arrêter, pour l'exercice 2013, les dotations principales de fonctionnement des collèges publics aux montants détaillés en annexe.

Les crédits nécessaires seraient prélevés sur les enveloppes prévues à cet effet au budget départemental sur les lignes "dotations complémentaires collèges publics" et "dotations principales collèges publics".

• • •

II. MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION CADRE DÉPARTEMENT-COLLÈGES

L'acte II de la décentralisation a confié au Département la responsabilité de l'accueil, de l'entretien général et technique, de la restauration et de l'hébergement dans les collèges.

L'exercice de ces missions est assuré par les agents techniques des collèges et s'inscrit dans le cadre d'un pilotage partagé avec les chefs d'établissement, formalisé dans une convention d'objectifs et de moyens signée avec chacun des collèges.

Dans un souci d'amélioration continue du service rendu aux usagers, la collectivité a impulsé et développé une politique volontariste dans ses différents domaines d'intervention, en particulier en matière de restauration et de gestion des agents techniques des collèges.

● **La restauration scolaire dans les collèges**

La restauration scolaire dans les collèges tient une place prépondérante dans la politique départementale en matière d'éducation.

Au-delà du nombre de repas produits dans les restaurants scolaires des collèges, elle représente un enjeu majeur, tant sur le plan de la santé publique que par sa dimension éducative, puisque plus de 80 % des collégiens sont demi-pensionnaires. La restauration scolaire constitue ainsi un moment important de la journée des collégiens et contribue à les placer dans de meilleures conditions d'apprentissage.

Depuis qu'il a pris en charge cette compétence, le Département s'est attaché à impulser une politique dynamique et ambitieuse, en partenariat et en collaboration avec les équipes des collèges.

Afin de donner de la cohérence et de la lisibilité aux actions engagées et aux projets en cours, l'Assemblée départementale a adopté, le 17 octobre 2011, la charte sur la qualité de la restauration dans les collèges. Ce document s'articule autour de trois priorités : équilibre et choix nutritionnels, qualité des produits et des prestations et sécurité sanitaire. Elle se décline autour d'engagements communs et constitue désormais la feuille de route de la collectivité mais également des collèges.

La plupart des outils nécessaires à la réalisation des engagements ont été progressivement mis en place.

✓ **En matière de sécurité sanitaire**, je vous rappelle que toutes les actions visant à satisfaire les engagements de la charte ont été déployées dans chacun des collèges. Ainsi, chaque établissement est doté d'un plan de maîtrise sanitaire et d'un plan d'autocontrôle. Le service de restauration bénéficie de contrôles réguliers de denrées, d'eau et de surface et fait l'objet, tous les ans, d'un audit détaillé assorti de propositions de mesures correctives. Les personnels intervenant en restauration scolaire bénéficient également de formations régulières sur l'hygiène et la sécurité sanitaire des aliments. En outre, l'aptitude des agents à manipuler les denrées alimentaires est vérifiée par le biais d'une visite médicale annuelle.

✓ **Au niveau de l'équilibre alimentaire**, ainsi que vous le savez, les équipes de chaque collège ont été formées et accompagnées pour qu'un plan alimentaire soit mis en œuvre dans tous les établissements. Ces plans, conformes aux obligations réglementaires, permettent de garantir l'équilibre des menus proposés aux enfants. Pour la première année en 2012, ils ont fait l'objet d'un audit permettant de définir, de concert avec les équipes, des axes de progrès et de mesurer les difficultés d'application rencontrées. Cet audit permettra également, à terme, d'évaluer la mise en œuvre des autres engagements de la charte (choix nutritionnels, produits utilisés, modes de fabrication,...), de recenser les nombreuses actions d'éducation au goût réalisées dans chaque collège et de définir certains axes du plan de formation des agents.

✓ **Enfin, s'agissant de la qualité des produits et des prestations**, au-delà des engagements évalués annuellement, différents outils seront développés au cours de l'année 2012-2013.

Ainsi, un travail a été mené en 2012 par les services départementaux, en collaboration avec le groupe de travail sur la restauration, pour doter chacun des collèges d'outils de communication (affiches, logos, supports de présentation des plats ou des menus,...) destinés à mieux informer les collégiens sur le recours aux circuits courts d'approvisionnement, la qualité des produits, la saisonnalité, le « fait maison » ou encore l'éducation au goût.

Ce déploiement sera complété par l'organisation, pendant « la semaine du goût », d'un menu départemental qui sera servi dans tous les collèges le même jour.

Ce menu a été élaboré par les chefs de cuisine des collèges et leurs adjoints à l'occasion de la rencontre technique regroupant tous les agents départementaux spécialisés en restauration organisée, pour la première fois cette année, au Conseil général. Ce menu sera confectionné à partir de produits locaux et de saison.

Au cours de l'année 2013, des actions seront engagées afin de favoriser le recours aux circuits courts d'approvisionnement, en particulier pour permettre de lever deux freins à la commande de produits locaux : d'une part, celui des contraintes inhérentes à l'achat public et, d'autre part, celui lié à la méconnaissance du tissu local de producteurs.

✓ Sur le premier point, un guide de l'achat des denrées alimentaires par les collèges sera réalisé en lien avec le service juridique de la collectivité. L'objectif de ce guide est de permettre aux collèges de développer l'achat local en toute sécurité sur le plan juridique en prenant en compte la complémentarité de cet achat avec le développement du groupement de commandes existant.

- ✓ En ce qui concerne le recours aux producteurs locaux, il s'agira de favoriser, sur un plan micro-économique, une meilleure connaissance, par les équipes des collèges, des producteurs situés dans leur bassin de vie (diffusion du répertoire des producteurs bio, échanges de pratiques des collèges, travail partenarial avec la Chambre d'agriculture, expérimentations avec des collèges pilotes,...).

Enfin, sur un plan plus général, je vous précise que la mise en œuvre de ce projet sur la restauration pourra trouver tout son sens au sein de l'environnement numérique de travail (ENT) déployé désormais dans chacun des collèges. Outil de communication à destination des parents mais également outil d'échanges entre le Département et les équipes des collèges, l'ENT permettra de valoriser et de rendre plus efficace la réalisation de ce projet. A cet effet, le groupe de travail sur la restauration, composé de chefs d'établissement, de gestionnaires et de chefs de cuisine, sera amené à engager en 2013 une action sur cette thématique.

Ainsi, si la plupart des outils permettant de mettre en œuvre les engagements de la charte ont été réalisés ou sont en passe de l'être, il convient maintenant de les faire vivre au quotidien, en continuant à accompagner et à mobiliser les équipes des collèges qui se sont toujours pleinement investies dans ce projet.

• **La gestion des agents techniques des collèges**

De nombreuses mesures ont été initiées depuis la mise en œuvre de l'acte II de la décentralisation afin de mieux accompagner les agents techniques des collèges dans l'exercice de leurs missions, notamment en matière de formation professionnelle, de médecine préventive, d'équipements de travail ou encore d'accès aux ressources départementales par la mise à disposition d'un ordinateur par collège pour ces agents.

Au-delà de ces actions, les principaux éléments de cette rentrée sont les suivants :

- ✓ Tous les postes vacants à la rentrée 2012 ont été pourvus par des titulaires ou des stagiaires :

- Au niveau de la mobilité, au regard des postes vacants et des vœux des agents, 4 mouvements internes ont pu être réalisés pour la rentrée (sur 15 demandes de mobilité) ;
- Suite à 6 départs en retraite et une mutation hors département, 7 agents ont été recrutés : 4 par mutation et 3 par recrutement direct.

- ✓ En matière de formation professionnelle, 158 agents ont suivi, en 2011, au moins une action de formation, soit à titre individuel, soit dans le cadre d'une action collective mise en place par le Département.

Pour 2012, année de reconduction du plan de formation, 62 agents ont suivi ou sont inscrits à une formation. L'hygiène, la sécurité et la prévention demeurent les principaux domaines d'intervention.

En outre, le management étant un axe important de formation retenu par la collectivité, il convient de souligner que tous les chefs de cuisine ainsi que les agents départementaux responsables d'équipes ont été conviés à participer, en juin 2012, à une formation de deux jours destinée à tous les encadrants de proximité.

✓ Un nouveau plan de formation qui couvrira la période 2013-2014, sera élaboré au cours de l'automne 2012. Il définit les objectifs et priorités de formation, assure la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation, les besoins des services et les souhaits individuels des agents, et organise les actions de formation qui vont être menées sur la période déterminée.

Au-delà des besoins individuels et personnels de formation des agents techniques des collèges, leurs besoins collectifs seront identifiés et analysés. Un groupe de travail leur sera spécifiquement dédié, auquel seront étroitement associés des représentants des établissements.

✓ Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'administration départementale (PAD), de nombreuses actions relatives aux ressources humaines sont aujourd'hui déclinées ou vont l'être dans les prochains mois : l'accueil des nouveaux arrivants, les fiches de poste, la procédure actualisée de recrutement sont d'ores et déjà mis en œuvre.

Ainsi, l'ensemble des agents techniques des collèges dispose aujourd'hui d'une fiche de poste (167 fiches de postes notifiées courant 2011/2012). Il s'agit dorénavant de faire vivre ces documents, avec notamment l'entretien d'évaluation, prochain temps fort en matière de gestion des ressources humaines. A ce niveau, il convient de relever que les gestionnaires de collèges seront invités à suivre, comme tous les cadres de la collectivité, une action de formation spécifiquement dédiée à la mise en place de l'évaluation annuelle.

✓ Le document unique de l'évaluation des risques professionnels.

Le Département s'attache à la mise en place de l'évaluation des risques professionnels émanant des spécificités et des métiers de notre collectivité. Depuis le début de l'année, cette démarche s'applique aux agents des collèges. Il s'agit dans un premier temps d'organiser des rencontres avec des agents référents dans leur domaine de compétences afin de recenser les activités et les risques professionnels par unité de travail.

L'objectif de la démarche engagée est ensuite de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées aux risques recensés et de mener une véritable politique de santé et de sécurité au travail, dans les collèges du Lot, à l'instar de ce qui est réalisé au sein de la collectivité.

• • •

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- prendre acte de cette communication sur la mise en œuvre de la convention cadre Département/collèges.

Gérard MIQUEL

ANNEXE

Politique en faveur de l'éducation
Dotations de fonctionnement des collèges publics
Conseil général du 26 octobre 2012

COLLEGES	Dotations complémentaires 2012	Dotations Principales 2013		
		Rappel de la dotation principale 2012	Revalorisations 2013	Montant des dotations principales 2013 (arrondies à l'euro supérieur)
BRETENOUX	2 000 €	64 827,81 €	2 000 €	66 828 €
CAHORS Gambetta		189 973,08 €		189 974 €
CAHORS O.de Magny		140 447,57 €		140 448 €
CAJARC		62 748,06 €		62 749 €
CASTELNAU-MONTRATIER		50 843,64 €	2 000 €	52 844 €
FIGEAC/BAGNAC		148 885,24 €		148 886 €
GOURDON	2 000 €	79 675,31 €	2 000 €	81 676 €
GRAMAT		76 671,99 €		76 672 €
LACAPELLE-MARIVAL	2 000 €	58 621,33 €	1 000 €	59 622 €
LATRONQUIERE		50 696,24 €		50 697 €
LUZECH		49 974,66 €		49 975 €
MARTEL		44 413,46 €		44 414 €
MONTCUQ	2 000 €	32 068,04 €	1 000 €	33 069 €
PRAYSSAC	3 000 €	54 111,74 €	3 000 €	57 112 €
PUY-L'EVEQUE		50 297,34 €		50 298 €
SAINT-CERE		75 107,18 €		75 108 €
SALVIAC	1 000 €	35 818,06 €	1 000 €	36 819 €
SOUILLAC	2 000 €	73 425,33 €	2 000 €	75 426 €
VAYRAC	1 000 €	46 283,83 €	1 000 €	47 284 €
TOTAL	15 000 €	1 384 889,91 €	15 000 €	1 399 901 €

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012

POLITIQUE EN FAVEUR DES PERSONNES ÂGÉES

**Bilan de la première année de fonctionnement de l'entreprise publique locale
Lot Aide à domicile**

Résumé : Il vous est proposé de prendre connaissance du bilan d'activité 2011 de l'entreprise publique locale Lot Aide à domicile.

Le 27 septembre 2010, le Conseil général s'est prononcé en faveur de la création de l'entreprise publique locale (EPL) Lot Aide à domicile afin de pérenniser et garantir la continuité des services apportés aux personnes les plus fragiles.

Le Conseil général avait alors à faire face à une grave crise du secteur de l'aide à domicile dans le département. Crise liée au contexte financier de certaines associations, confrontées à d'importants déficits voire à des procédures judiciaires. Crise liée à l'évolution structurelle du secteur, à savoir l'importance prise par la gestion de centaines de salariés, de centaines de bénéficiaires..., gestion de plus en plus exigeante pour des bénévoles, parfois désorientés. Crise enfin liée à une impossibilité de travailler de concert avec la fédération ADMR pour faire évoluer son modèle de fonctionnement.

L'entreprise, au statut de société d'économie mixte, a débuté son activité le 1^{er} novembre 2010. Le rapport vise à présenter le bilan des quatorze premiers mois d'activité.

• • •

I. BILAN D'ACTIVITE 2011 DE LOT AIDE A DOMICILE**• La création de Lot Aide à domicile au 1^{er} novembre 2010**

Lot Aide à domicile a démarré son activité le 1^{er} novembre 2010 à partir des activités exercées par 18 associations locales ADMR (devenues Associations Entraide et Solidarité), deux centres communaux d'action sociale (Luzech et Souillac) ainsi que l'ADAR du Quercy Blanc. Par ailleurs, par décision de justice, Lot Aide à domicile a aussi repris l'activité d'aide à domicile de l'association AFAD alors en liquidation judiciaire, à compter du 1^{er} février 2011.

La reprise d'activité a constitué l'évènement marquant du bilan 2010-2011. Cette dernière a répondu à l'objectif du maintien du service. Globalement, la reprise s'est plutôt bien déroulée eu égard à l'ampleur du chantier que représentait le transfert de la responsabilité de la prise en charge de tant de bénéficiaires.

- L'activité de novembre 2010 à décembre 2011

L'activité prestataire a représenté 888 000 heures, auprès de 5 242 bénéficiaires (avec une moyenne mensuelle d'environ 3 900 bénéficiaires pour 64 500 heures mensuelles après intégration de l'AFAD au 1^{er} février 2011).

L'activité de l'EPL est majoritairement liée à des plans d'aide avec le Conseil général du Lot dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap, et avec les organismes de retraite : CRAM, MSA, RSI. L'activité en cas direct ou pour de courtes prises en charge par des mutuelles ou assurances représente environ 10 % du volume des heures « prestées ».

L'évolution de l'activité de l'EPL reflète l'ensemble de l'activité de l'aide à domicile du département du Lot (et qui se constate aussi au niveau national), à savoir un tassement du volume d'activité.

L'activité mandataire a représenté un volume d'environ 51 000 heures, auprès de 391 personnes sur l'ensemble de l'exercice.

Vous trouverez ci-après un tableau récapitulatif pour les quatorze premiers mois d'activité.

Répartition des heures prestées	nov 2010	déc 2010	janv 2011	févr 2011	mars 2011	avr 2011	mai 2011	juin 2011	juil 2011	août 2011	sept 2011	oct 2011	nov 2011	déc 2011	Total général	moyenne 6 derniers mois
APA	40190	41387	40061	43417	46019	44032	45359	43959	44240	44262	45387	45125	45048	45395	613 881	44909
PCH	3950	4536	4163	5026	5265	5116	5640	5604	5590	5388	5796	5713	5765	6085	73 637	5723
AUTRES ORGANISMES/MUTUELLES	7110	7214	5595	6621	8096	7652	8802	8052	8096	8098	8487	8310	8240	8085	108 458	8219
PARTICULIERS	5525	5518	7235	7570	7568	6208	6524	6323	6598	7032	6866	6601	6314	6373	92 255	6631
Total général	56775	58656	57055	62633	66947	63007	66325	63939	64525	64779	66535	65749	65367	65938	888229	65482
En % des heures prestées																
APA	71%	71%	70%	69%	69%	70%	68%	69%	69%	68%	68%	69%	69%	69%	65%	69%
PCH	7%	8%	7%	8%	8%	8%	9%	9%	9%	8%	9%	9%	9%	9%	8%	9%
AUTRES ORGANISMES/MUTUELLES	13%	12%	10%	11%	12%	12%	13%	13%	13%	13%	13%	13%	13%	12%	12%	13%
PARTICULIERS	10%	9%	13%	12%	11%	10%	10%	10%	10%	11%	10%	10%	10%	10%	10%	10%

Pour l'activité portage de repas, le nombre de repas livrés a été d'environ 74 000 auprès de 350 bénéficiaires sur sept secteurs desservis.

- **Les faits marquants de l'année 2011**

Au-delà de la création de l'entreprise, l'autre grand enjeu de ce premier exercice reposait sur la structuration de l'entreprise.

La nouvelle organisation du travail a été mise en place rapidement sur la base de 18 secteurs répartis en 3 unités territoriales. Chaque secteur est géré grâce à un binôme responsable de secteur - assistante technique. La cible de l'organisation territoriale est de garantir la proximité grâce à une présence au plus près des lieux d'interventions, et en s'appuyant sur une centralisation des tâches de ressources humaines, de comptabilité et de gestion. Les unités territoriales sont managées par des directeurs d'unité, garants de l'harmonisation des pratiques et donc de l'équité de traitement des bénéficiaires.

La définition de la qualité de service attendue fait l'objet de travaux visant à établir le contrat individuel de prise en charge, un livret d'accueil... Ces travaux devraient déboucher durant l'année en cours. Par ailleurs, des éléments de communication simple avec les bénéficiaires ont été mis en place : numéro d'appel unique, permanences territoriales,...

Par ailleurs, la première année de fonctionnement a été marquée par l'importance des chantiers en matière de ressources humaines. La reprise des personnels s'est traduite par la coexistence de nombreux statuts différents, qu'il était nécessaire de faire cohabiter. Pour résoudre cette difficulté, un accord d'entreprise a été négocié et signé. C'est ce dernier qui a engendré les mouvements de grève du printemps. Une nouvelle négociation s'ouvre et devrait permettre de corriger les insuffisances du premier accord.

Enfin, le projet de co-construction des progiciels informatiques pour assurer la gestion de l'entreprise a nécessité un investissement constant des personnels et de nombreuses demandes d'évolution. En dépit de tous ces efforts, le cœur de métier de l'application s'avère cependant encore trop éloigné des besoins de l'entreprise. Un changement de progiciel est donc programmé.

- **Bilan financier du premier exercice**

L'exploitation de ces 14 premiers mois d'exercice s'est traduite par un **déficit de 0,54 M €**. Ce déficit inclut l'ensemble des coûts liés à l'exploitation de l'entreprise ainsi que le coût social lié à la reprise des droits acquis des salariés. Pour le financement de ces derniers, des conventions de transfert ont été établies entre LAD et l'ensemble des associations, ces sommes ont été intégrées au résultat.

Par ailleurs, pour une première année d'exercice, la constitution d'une provision pour congés payés pour les droits acquis depuis la création de l'entreprise, pour un montant de 1,04 M €, a été nécessaire. Avec les résultats financiers et exceptionnels, le résultat social global s'élève ainsi en fin d'exercice à - 1,59 M €.

L'ensemble des produits de ces premiers 14 mois a représenté 19,0 M €.

La majeure partie des 20,6 M € de charges est composée des charges de personnels (85 %). Il convient aussi de noter que l'indemnisation des frais kilométriques représente plus de 1,2 M €.

La charge des impôts et taxes représente 0,77 M € (principalement contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe d'apprentissage et taxe sur la formation). Il s'agit de charges incompressibles et principalement liées à la masse salariale.

Le reste des charges correspond aux charges de fonctionnement courant (fournitures diverses, fournitures des repas pour le portage, locations immobilières...).

Le déficit constaté s'avère supérieur à la moitié du capital social. Compte tenu des résultats de l'exercice et conformément au code de commerce, le Conseil d'administration s'est donné comme objectif de rétablir le niveau nécessaire des capitaux propres dans un délai de deux ans. A défaut, le capital social sera réduit à hauteur des pertes réelles.

Il a en effet été considéré que les deux tiers de ce déficit étaient imputables non pas à l'activité même de l'entreprise mais au respect scrupuleux de la réglementation qui exige le provisionnement des congés payés.

Les conditions extrêmement difficiles de démarrage de cette activité ainsi que les délais nécessaires à poser son fonctionnement ont convaincu le Conseil d'administration que cet objectif à deux ans pourrait raisonnablement être atteint.

II. L'ENTREPRISE AU 31 DECEMBRE 2011 ET SES PERSPECTIVES

- Bilan social au 31 décembre 2011**

La constitution de l'entreprise représente un challenge humain important. Celle-ci comporte en effet de nombreux collaborateurs. Au 31/12/2011, les effectifs se présentaient comme suit :

Mouvements du personnel

	au 1er novembre 2010	Entrée	Sortie	au 31 décembre 2011
CDI	834	191	149	876
A	488	105	102	491
B	94	33	20	107
C	197	31	16	212
D	23	9	3	29
E	22	9	6	25
F	5	2	1	6
H	5	2	1	6
CDD	1	307	281	27
A	1	239	217	23
B		66	63	3
C		2	1	1
Total Effectif	835	498	430	903

Pour les CDD, le nombre indiqué correspond à un nombre de contrats. Ceux-ci ont été réalisés par 173 salariés.

Lot Aide à domicile dénombrait 876 personnes en CDI au 31/12/2011, dont 66 personnels dits administratifs et 810 personnels d'intervention.

Les catégories (A, B, C...) représentent le degré de qualification du personnel du moins qualifié au plus qualifié. Les qualifications des personnels d'aide à domicile correspondent aux catégories A (aide à domicile), B (employé à domicile) et C (auxiliaire de vie sociale).

On soulignera ainsi qu'au 31/12/2011, 26 % environ des aides à domicile étaient qualifiées.

L'entreprise a d'ailleurs développé progressivement tout au long de l'année 2011 une importante politique de formation. Celle-ci trouve sa traduction pleine et entière dans le plan de formation 2012. La très grande majorité des aides à domicile pourra ainsi suivre une formation. Par ailleurs, le développement de la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de reconnaître les professionnels.

- Perspectives

Comme évoqué précédemment à travers le bilan d'activité 2011, d'importants chantiers sont à mener.

En premier lieu, la mise en place d'une politique qualité envers les personnes fragiles s'avère primordiale. L'encadrement des processus d'intervention, la limitation des turn over au domicile des personnes, la poursuite de la qualification et de la formation du personnel sont des éléments moteurs de la promotion de la qualité des prises en charge.

Ensuite, la poursuite du développement d'une politique de ressources humaines est cruciale. La nouvelle négociation de l'accord d'entreprise en constitue un pivot. Mais d'autres chantiers sont à conduire : fidélisation des salariés, performance des recrutements,... L'enjeu de la prévention des risques (salariés âgés, tâches ménagères usantes, confrontation permanente avec le vieillissement et la mort, nombreux déplacements,...) s'avère aussi de taille pour faire face aux prochaines années de fonctionnement de l'entreprise.

L'outil de gestion doit lui aussi être changé. Le projet de modification des applicatifs de gestion devrait s'achever en fin d'année 2013.

Enfin, le travail en lien avec les bénévoles des anciennes associations doit être poursuivi, au-delà de la charte du bénévolat faite en collaboration. De nouvelles solutions sur le terrain peuvent et doivent être imaginées.

● ● ●

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur la proposition suivante :

- donner acte du bilan de la première année de fonctionnement de l'entreprise publique locale Lot Aide à domicile.

Gérard MIQUEL

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE ET DES TIC

Bilan de la 6ème année de fonctionnement de la SEM Lot Développement Aménagement

Résumé : Comme chaque année, il est proposé à l'Assemblée de valider le rapport de gestion de la SEM LDA, qui présente l'activité de la société en matière d'animation économique et d'appui aux entreprises, d'aménagement et de construction publique ou privée. Pour 2011, le chiffre d'affaires est de 760 337 € pour un résultat négatif qui s'établit à - 71 368 €.

Le rapport résume également les conclusions d'un audit technique, financier et organisationnel de la société, qui a été commandé par le Conseil général. Pour accompagner les démarches qui doivent être mises en œuvre, il est proposé de prolonger la mission du bureau d'études ayant réalisé l'audit et de voter un apport en compte courant d'associés.

I. RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

L'article L. 1524.5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit des sociétés d'économie mixte dont elles sont actionnaires, rapport qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration.

La SEM départementale Lot Développement Aménagement a achevé fin 2011 son sixième exercice budgétaire. Dotée d'un capital de 446 200 €, LDA possède un actionnariat composé de collectivités locales (Conseil général 51,2 %, communautés de communes 16,7 %), de banques (23,5 %), d'organismes consulaires et fédération départementale du BTP (5,6 %), d'organismes HLM (2,3 %) et d'associations (élus du Lot, syndicat des architectes).

Le conseil d'administration, présidé depuis mai 2011 par Mme Danielle Deviers, compte 18 administrateurs.

LDA intervient principalement dans le domaine de l'aménagement et de la construction publique ou privée mais également sur des missions d'animation économique et d'appui aux entreprises. Dans ce dernier domaine, le Conseil général a autorisé en juin 2009 le renouvellement d'une convention triennale avec la SEM LDA qui prévoit une subvention annuelle de 442 000 € pour la mise en œuvre d'actions d'animation économique.

Le rapport d'activité, annexé au présent rapport, rend compte de l'ensemble des opérations et dossiers suivis par LDA en 2011.

- ✓ Dans le domaine de l'aménagement, 20 conventions sont en cours de réalisation : elles concernent l'accompagnement de la SEM auprès des collectivités du territoire, sur des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée ou des études de faisabilité. La SEM intervient notamment sous mandat du Conseil général pour accompagner des projets importants, tels que l'aménagement du parc d'activités du Haut Quercy ou la construction du réseau très haut débit, mais également auprès de communautés de communes.
- ✓ En matière de construction, 34 conventions de conduite d'opération, de maîtrise d'ouvrage déléguée ou de prestations de service sont en cours d'exécution, dont 27 concernent les collectivités locales ou des établissements publics : la maison de santé de Lalbenque, l'hôtel d'entreprises sur la zone d'activité « La Perrière » à Bétaille, la salle polyvalente de Saint-Denis-lès-Martel et l'extension de l'EHPAD des Balcons à Prayssac, pour ne citer que ces quelques exemples.
- ✓ Dans le cadre du développement économique, 25 entreprises ont été accompagnées individuellement pour des projets de création, de développement ou d'ingénierie financière. Cette mission, menée en partenariat avec la CCI dans le cadre de Lot développement industrie (LDI), a notamment permis le soutien au projet de création d'un centre de R&D par l'entreprise Andros, l'installation de l'entreprise AT2D à Quercypôle, l'accompagnement au projet immobilier de Metrasur et un soutien particulier auprès de l'entreprise Whylot.

Des actions d'animation collective ont également été poursuivies par la participation à Agrimip Innovation, Mecanic Vallée, au comité technique de suivi du schéma régional de développement économique. L'animation de la pépinière CALFATECH a été reconduite, de même que l'accompagnement des Pays dans le cadre du développement économique de leurs territoires et la réalisation d'actions de prospection (collaborations avec Midi-Pyrénées Expansion, participation à des salons, animation de clusters...).

Au 31 décembre 2011, le chiffre d'affaires réalisé par la structure s'est élevé à 760 337 € (soit une baisse de 6,4 % par rapport à l'exercice 2010), auquel s'ajoutent des produits et provisions pour 36 215 € et la subvention départementale visant la mise en œuvre des actions d'animation économique, pour atteindre un produit global de 1 238 552 €.

Le résultat de l'exercice s'établit à - 71 368 € (contre + 2 206 € en 2010).

L'effectif actuel est de 16 personnes et un départ a été enregistré en 2011 ; cet effectif se répartit de la façon suivante :

- ✓ direction générale : 1
- ✓ pôle appui aux entreprises et partenariat CCI : 5 personnes
- ✓ pôle aménagement/construction : 5 personnes
- ✓ pôle administratif : 5 personnes

II. CONCLUSION DE L'AUDIT DE LA SOCIETE

A l'automne 2011, le Conseil général, actionnaire majoritaire de la SEM Lot Développement Aménagement, alerté par les perspectives d'un mauvais résultat de la société sur l'exercice en cours et par des prévisions pessimistes en termes de chiffre d'affaires sur l'exercice 2012, a décidé de commander la réalisation d'un audit de la SEM.

Réalisée de février à juillet 2012, la mission confiée au bureau d'études SEMAPHORES, spécialisé dans l'accompagnement de SEM, comportait trois grandes phases :

Phase 1 : réalisation d'un diagnostic du fonctionnement de la SEM et de sa situation financière, identification des points forts et des points faibles de la société ;

Phase 2 : analyse de l'évolution du marché lotois de l'aménagement-construction, de l'immobiliser d'entreprises (prestations COLODOR), des énergies renouvelables (prestations SAS Énergie locale) ;

Phase 3 : élaboration de scénarios d'évolution de la société et description de leur mise en œuvre.

Il ressort du diagnostic financier les principaux points suivants :

- ✓ Malgré une structure de coûts maîtrisée et dans la norme, la SEM souffre d'un niveau de chiffre d'affaires insuffisant au regard de sa structure ;
- ✓ L'analyse de la rentabilité par métier montre que selon les hypothèses retenues en termes d'affectation de charges, au mieux seule la mission appui conseil aux entreprises est bénéficiaire, au pire toutes les activités sont déficitaires ;
- ✓ Des gains de productivité pourraient être trouvés dans le cadre d'une nouvelle organisation de l'activité aménagement-construction mais ce ne serait pas suffisant pour redresser la situation.

Au niveau du marché de l'aménagement / construction, les constats sont les suivants :

- ✓ Notre territoire, composé de collectivités de petite taille, génère de « petits projets » peu rémunérateurs pour la SEM ;
- ✓ Insuffisance de projets plus importants confiés par de plus grosses collectivités pour équilibrer le portefeuille de la société ; absence de concession d'aménagement ;
- ✓ Une capacité financière réduite des communes, ne leur permettant pas de rémunérer un maître d'ouvrage délégué sur leurs opérations ;
- ✓ Une préférence pour la gestion en régie par des collectivités qui se structurent ;
- ✓ Des besoins en assistance en matière d'ingénierie publique mais pas de moyens pour financer ce type de prestation de conseil ;
- ✓ Une concurrence accrue des bureaux d'études sur des missions auparavant délaissées.

Au niveau des activités développement économique, il est noté une bonne reconnaissance de la qualité des prestations sur le suivi des entreprises et l'animation économique mais de fortes attentes sur le volet prospection et développement exogène.

Le marché de l'immobilier d'entreprise apparaît comme un marché d'opportunité, sur lequel le niveau de rémunération est intéressant mais la SAS COLODOR, créée pour assurer le portage de ces opérations, ne capte qu'une faible part de ce marché, en raison notamment de la taille des entreprises du tissu lotois (PME essentiellement), de leurs pratiques (recours direct à un architecte, opérations patrimoniales via SCI,...), de la complexité des montages financiers proposés par la société, liée à la capacité financière réduite de cet outil.

Le marché des énergies renouvelables dans le Lot se réduit essentiellement au solaire et à la méthanisation. Le contexte n'est plus forcément aussi favorable qu'il y a quelques années et les conditions de réussite sont contraignantes. Il y a en outre de nouveaux concurrents à venir, des freins identifiés sur les partenariats envisagés et une absence de consensus des acteurs lotois sur l'intérêt d'une SAS, dont la capacité financière serait également assez réduite.

En conclusion, le contexte a fortement changé par rapport à celui qui existait au moment de la création de la société. Le territoire départemental s'avère maintenant d'une échelle insuffisante pour faire vivre une SEM de la taille de la SEM LDA. Le chiffre d'affaires nécessaire devrait en effet se situer aux environs de 1,2 à 1,3 M€ par an pour couvrir les charges de fonctionnement dont 700 à 800 K€ au moins sur l'aménagement-construction (soit un volume de projets de 14 M€ par an).

Des scénarios sont actuellement à l'étude pour vérifier les conditions de maintien de l'outil (restructuration, recentrage sur l'activité développement économique, rapprochement avec d'autres sociétés situées sur des départements limitrophes....). Il ne faut malheureusement pas exclure l'hypothèse d'un arrêt de l'activité.

Pour nous accompagner dans la mise en œuvre des démarches nécessaires, il est proposé de confier au bureau d'études, qui a réalisé l'audit, une mission complémentaire d'appui technique.

Par ailleurs, le Département, actionnaire majoritaire de la SEM, est sollicité par le conseil d'administration de la société pour consentir un soutien en termes de trésorerie.

Le code général des collectivités territoriales, dans ses articles L. 1522-4 et L. 1522-5 introduits par la loi de modernisation sur les SEML du 2 janvier 2002, stipule que les collectivités ou leurs groupements peuvent accorder aux SEML dont ils sont actionnaires des apports en comptes courants d'associés.

Ces apports sont alloués sur la base d'une convention (cf. annexe 2) entre la collectivité et le groupement, qui prévoit la nature, l'objet et la durée de l'apport, ainsi que les conditions de remboursement.

L'apport envisagé a pour objet de pallier les problèmes de trésorerie rencontrés par la société, en partie du fait de retard dans le paiement de certaines prestations liées à des opérations décalées.

La convention proposée fixe un montant d'intervention plafonné à 240 000 € avec des versements en plusieurs phases, selon les besoins de la société. Un premier versement de 35 000 € serait mobilisé pour le mois d'octobre.

Les crédits nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget départemental dans le cadre de la prochaine décision modificative.

● ● ●

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions suivantes :

- valider le rapport de gestion 2011 de la SEM LDA, tel que présenté en annexe 1,
- déléguer à la Commission permanente les décisions relatives aux actions à mettre en œuvre concernant l'avenir de la société et éventuellement sa liquidation amiable,

- valider le principe d'engager une mission complémentaire d'appui technique avec le bureau d'études SEMAPHORES,
- répondre favorablement, à hauteur d'un montant plafond de 240 000 €, à la demande présentée par le conseil d'administration de la SEM LDA d'un apport en comptes courants d'associés et autoriser la signature de la convention établie à cet effet et présentée en annexe 2.

Les crédits nécessaires au premier versement de l'apport en comptes courants seront prélevés sur les crédits disponibles au budget départemental.

Pour tout autre versement, l'inscription des crédits nécessaires sera soumise à la décision du Conseil général dans le cadre de la prochaine décision modificative.

Gérard MIQUEL

I – RAPPORT D'ACTIVITE

A – APPUI AUX ENTREPRISES

1) Actions collectives

- **ADER**

Participation aux comités techniques d'orientation (CTOA) tous les deux mois pour un suivi précis des évolutions du secteur aéronautique et de leurs incidences sur la sous-traitance régionale.

Participation à la réflexion sur la nouvelle gouvernance du CTOA dans le cadre d'ADER 3 lancé à l'automne.

LDI est le relais lotois par la base de données «aerospace.midipyrenees-entreprises.fr» qui recense les entreprises du secteur et leurs compétences.

- **AEROSPACE VALLEE**

Venue du Pôle Aérospace Vallée dans le Lot à la rencontre de 40 entreprises lotoises : organisation de cette manifestation chez Figeac Aéro visant à mieux faire connaître le pôle et son accompagnement aux projets de R&D

- **AGRIMIP INNOVATION**

L'action de sensibilisation auprès des entreprises a été poursuivie, la station expérimentale de la noix et le syndicat AOC ont été rencontrés à Creyssse. Mais aucune entreprise lotoise n'est entrée dans un programme innovant collaboratif tel que soutenu par le pôle.

Participation au séminaire sur la naturalité dans l'agro alimentaire chez Raynal et Roquelaure (12).

- **ANTENNE REGIONALE MPE/MPI A VIVIEZ**

Échanges réguliers sur les entreprises de Mécanic Vallée (projets et difficultés) avec certaines visites conjointes.

- **ARIA**

Action « Performance logistique » : LDI a accompagné le cabinet LOGICOR dans 5 entreprises de l'agroalimentaire concernées par une optimisation de leur organisation et de leur coût logistique.

- **Comité technique SRDE**

Participation aux réunions de travail tous les 2 mois (services de l'Etat, Région, OSEO, Conseil général, LDA, consulaires..) sur les dossiers de demande d'aide émanant des entreprises afin de faciliter l'avancement des projets.

- **MECANIC VALLEE**

LDA, en tant que membre de l'association Mécanic Vallée, participe aux conseils d'administration, assemblées générales et différentes réunions organisées par le SPL (suivi du programme DATAR « Innovation et Compétences »).

LDA participe plus particulièrement au groupe de travail C3MV (matériaux composites) fédérant les industriels du secteur et proposant des actions communes)

2) Suivi des entreprises

- **Entreprises existantes**

LDA a réalisé 160 visites/réunions avec des entreprises et des porteurs de projets en 2011 et accompagné plus particulièrement 25 entreprises dans le cadre de leurs projets de développement (pour certaines d'entre elles, plusieurs types d'accompagnements peuvent être menés en parallèle).



RAPPORT DE GESTION

2011

Nature des accompagnements	
Accompagnement de projets immobiliers (recherche de locaux, suivi des projets d'extension, réhabilitation, aide à l'immobilier d'entreprise,...)	5
Accompagnement dans le cadre des PTR, dépôt de brevets, mise en place de programmes innovants, mise en place de projets R&D	4
Appui au montage des dossiers de demande d'aide (Contrats d'Appui, Dossiers MPC, Dossiers QUID,)	9
Aide au recrutement	1
Appui en ingénierie financière	1
Autres, accompagnement stratégique et suivi des dossiers engagés	7

Filières	
Aéronautique	2
Mécanique, usinage de pièces	8
Chaudronnerie, fonderie	1
Agro alimentaire	4
Cosmétique	1
Composite	2
Environnement, recyclage, énergies renouvelables	
Autres	7

- **Réseau de diffusion technologique (RDT)**

En coordination avec Midi Pyrénées Innovation :

- diffusion des informations auprès des entreprises intéressées (recherches de compétences, séminaires et formations proposées),
- demande d'appui au réseau pour des recherches de compétences d'entreprises du Lot
- suivi de la formation « Open innovation »

- **Ingénierie financière**

Midi-Pyrénées Croissance

- Suivi des 7 affiliés MPC : visites et participations aux Assemblées Générales.
- Étude, montage et présentation de 3 nouveaux dossiers : 1 accepté, 1 refusé, 1 en cours.

- **Plate-Forme d'Initiative Locale : QUID**

Participation aux comités d'engagement et à l'assemblée générale pour une entreprise.

Présentation d'un dossier qui a été accepté.

- **Forum du développement et du financement**

Organisation de la version lotoise de cette manifestation avec le témoignage de deux chefs d'entreprises.

3) Accompagnement des collectivités locales

- **Bilan et évolution du Schéma régional de développement économique (SRDE) :**
Participation aux ateliers thématiques u Conseil régional et aide à la préparation de la contribution du Conseil général.

- **Comité technique SRDE tous les deux mois (OSEO, Région, Conseil général, LDA, consulaires)**

Sur les dossiers de demande d'aide émanant des entreprises afin de faciliter l'avancement des projets.

- **Portail économique lotois**

Participation à la mise en œuvre du portail web sur l'économie lotoise porté par le Conseil général, recherche d'informations, rédaction de contenus, formation à l'outil.

- **Communauté de communes Haut Quercy Dordogne**

Etude de faisabilité d'un atelier pour une micro-entreprise de production dans l'agro alimentaire.

- **Figeac communauté / Pays de Figeac**

Accompagnement de Figeac communauté sur le projet de déménagement de l'entreprise Lavayssiére (tôlerie, carénage) qui a finalement choisi de s'installer sur Capdenac Gare.

- **Grand Cahors :**

Participation au groupe de travail « efficacité énergétique » dans le cadre du schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) pour la construction d'un projet de site sur Cahors.

- **Défense mobilité :**

Prise de contact avec la cellule de l'Armée spécialisée dans l'insertion des militaires en fin de contrat dans des activités professionnelles civiles. A solliciter pour la recherche de certaines compétences.

- **Conseil de Développement du Pays de Cahors et du Sud du Lot**

Plusieurs réunions du conseil de développement du Pays de Cahors et Sud du Lot se sont tenues en 2011, auxquelles était présente LDA notamment assemblée générale et réunions thématiques.

- **Vallée de la Dordogne Lotoise**

Point avec M. CHAMAILLARD sur les ZIR.

- **Pays de Figeac du Ségala au Lot Célé**

Participation au Conseil de Développement, notamment aux travaux des commissions ainsi qu'aux séances de travail de la commission « économie » et sur le SCOT.

- **Syndicat Mixte du Pays Bourian**

Travail sur nouvel STIE avec cabinet

Séminaire de restitution

Travail avec le Syndicat mixte, Midi-Pyrénées Expansion et les partenaires sur le cahier des charges « révision du STIE ».

Participation aux réunions de travail.

- **Parc Naturel Régional des Causses du Quercy**

Suivi des Comités Syndicaux

Participation au bureau syndical

Suivi des projets du territoire

Appui à la rédaction de la nouvelle charte
Rencontre avec les élus sur les projets

- **LEADER + (Parc Naturel Régional des Causses du Quercy/Syndicat Mixte du Pays Bourian)**

Participation à la réflexion pour l'élaboration du programme Leader 2007/2013

- **LEADER + (Pays QUERCY ROUERGUE)**

Participation aux réunions de travail

- **Appui aux collectivités locales**

- Plusieurs rencontres avec les Présidents des communautés de communes et les maires sur les projets en émergences.
- Travail sur les financements mobilisables des projets.
- Contribution et participation aux assises des territoires ruraux
- Suivi des ZIR avec communautés de communes et MPE
- Réalisation de diagnostics économiques (Tour de Faure)
- Travail en lien avec les chargés d'opération sur subventions pour opérations.
- Suivi des assises SRDE Région
- Participation aux réunions de travail SRDE avec Conseil général/Région/Consulaires
- Rencontre COGEMIP : point hôtels d'entreprises
- Suivi avec la communauté de communes du Pays de Souillac de la campagne web marketing
- Suivi CRIGEOS : portail de l'économie lotoise avec le conseil général
- Point avec communauté de communes de St Céré sur hôtel d'entreprise Maison Bourseuil
- Conférence FRIE/ARDAN avec Région + Chambre de métiers

4) Salons et Conférences

Visite du Salon JEC Show Composites (Paris) : veille sur les applications des matériaux composites

Participation au comité de coordination du pôle ELOPSYS à Limoges

Visite des laboratoires de l'École des Mines d'Albi

Participation aux réunions de présentation du Tribunal de commerce de Cahors

Forum Airbus fournisseurs : structuration de la filière aéronautique

5) Prospection

Midi-Pyrénées Expansion (Projets exogènes)

- Participation aux réunions bimestrielles de suivi des projets reçus par MPE (origines nationales et internationales) et adressés aux partenaires départementaux dans le cadre de la Charte "Investir et se développer en Midi-Pyrénées".
- Préparation de 11 réponses à des projets en recherche de site d'implantation
- Accompagnement de 6 porteurs de projet pour une implantation sur le département.

- **Prospection thématique**

Logistique Cahors-Sud

Reconduction du partenariat LDA / Communauté de Communes du Grand Cahors pour la présentation de son offre (sur stand commun MPE / 4 départements de Midi-Pyrénées) et

l'accueil de sociétés du secteur logistique, lors du Salon International du Transport et de la Logistique (**SITL** - Paris 23/26 mars 2011).

Filière éco-construction / efficacité énergétique

- *Cluster Bâtiment Économie®*

LDA est membre fondateur, administrateur et participe au Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'association. Coordination d'actions menées par le Cluster.

Poursuite du montage des projets de constructions de maisons basse consommation en région dont une à Souillac associant une quinzaine de partenaires du Cluster Bâtiment Économie, le Lycée Vicat et la Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour.

Participation au groupe de travail « efficacité énergétique » du Grand Cahors dans le cadre du SRESR.

- *Association pHyrénées : applications de l'Hydrogène*

LDA en tant que membre fondateur et administrateur, participe à son Assemblée Générale annuelle.

- *IUT de Figeac : formation Génie Thermique et Énergie*

Cf. paragraphe ci-dessous

Lien enseignement/entreprises

Soutien à l'IUT de Figeac

Participation aux réunions du Conseil d'Administration.

Mise en œuvre des actions portées par LDA dans le cadre du contrat avec l'Université de Toulouse II Le Mirail portant sur une « Prestation d'accompagnement pour la dynamisation des relations industrielles et l'appui aux projets d'extension et de développement de l'IUT de Figeac » :

- ouverture du 4^{ème} département. Suite au refus d'une nouvelle formation DUT innovante intitulée « Systèmes Énergétiques Performants - Bâtiment Innovant », une nouvelle demande dans le cadre établi d'un DUT « Génie Thermique et Énergétique » sera faite.
- contrats de recherche entreprise / IUT, liens avec la nouvelle formation ICAM,
- projet d'extension de l'IUT (CPER) avec une plateforme de démonstration,
- collecte de la taxe d'apprentissage : argumentaire, mailing, relances

Lycée Gaston Monnerville / Communauté de communes du Grand Cahors

Co animation du groupe de travail « efficacité énergétique » dans le cadre du Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (SRESR) pour la construction d'un projet de site sur Cahors. Mise en avant de la plate forme PFT « efficacité énergétique » de Midi Pyrénées portée par le lycée.

IUT de Figeac/Figeac communauté :

Participation à la rédaction du projet de site de Figeac dans le cadre SRESR, recherche des informations, rédaction des contenus et présentations à la région et au PRES.

6) Pépinières d'entreprises

CALFATECH à Cambes

Poursuite de la mission appui entreprises et de la gestion et l'animation de Calfa Tech

2 entreprises créées en 2011 :

- **WhyLot** : développement de systèmes magnétiques innovants et très performants, actionneurs rapides (aérospatial), capteurs sans contact, systèmes magnéto mécaniques de transmission d'efforts à travers des parois étanches.
- **NéoLot** : conseil, études, accompagnement, audit, formation en démarche de progrès, qualité, environnement et développement durable.

État d'occupation :

- 7 logements occupés (2 plateaux, 3 bureaux et 2 ateliers) par 7 entreprises
- 1 entreprise est toujours accompagnée sans être physiquement hébergée au sein de CalfaTech : le bâtiment est en cours de construction sur Quercypôle
- 2 sorties d'entreprise fin juin 2011 et fin août 2011
- 2 nouvelles entreprises en janvier et septembre 2011

Prospection :

- Participation au plan d'actions de la MDE /MCEF de Figeac ainsi qu'aux divers Comités de pilotage.
- Présence (tenue d'un stand Quercypôle - CalfaTech) aux Rencontres Mécanic Vallée.
- Réunion bi annuelle avec le Réseau des Prescripteurs à CalfaTech + Creamed : forum des directeurs et chargés d'affaires des pépinières d'entreprises de l'eurorégion Pyrénées Méditerranée
- Travail avec MPE sur fiche promotion du territoire de la CDC de Souillac.
- Travail avec AFPA sur fiche présentation CalfaTech.

Animation :

- Mise en place de réunions d'information/formation : avec MPI, information de la présentation des processus d'innovation et d'aides - mise en relation avec la CCI à Cambes pour des ateliers gratuits sur la performance et stratégie commerciale,
- Réunion d'information sur la formation à la gestion du temps par le GRETA
- Présentation de Calfatech lors d'une réunion d'information à la MCEF de Figeac
- Assistance technique et administrative (Calfatech et Quercy pôle) pour le compte de Figeac communauté : sécurité, maintenance et réparations, suivis administratifs, pré facturation,...
- Préparation et suivi visite Sous préfet du Lot et élus, présentation de Calfa Tech et des entreprises hébergées
- Participation pour présentation pépinière à la commission des affaires économiques et du tourisme de Figeac Communauté
- Réunion collective bi annuelle d'échanges entre résidants + point sur Calfatech
- Accueil de la réunion plénière du réseau des pépinières d'entreprises de Midi Pyrénées
- Présence avec une entreprise hébergée au forum « Intégrez de nouvelles compétences » à Toulouse
- Audit de certification de la pépinière Calfatech

RÉSEAU PÉPINIÈRES MIDI PYRÉNÉES

Participations de CalfaTech

- Tenue du stand du Réseau Midi-Pyrénées des pépinières au Salon de l'Entreprise Diagora (Toulouse).
- Obtention (pour le compte de Figeac Communauté) d'une aide régionale au titre des pépinières labellisées du Réseau.
- Participation aux réunions plénières et assemblée générale du Réseau.
- Participation au groupe de travail PRACTICE (assistance aux salariés créateurs d'entreprises).
- Participation au groupe de travail – 1^{er} Recrutement.

Participation à l'élaboration du projet CREAMED = structurer le territoire euro régional et le rendre attractif en organisant de manière cohérente et complémentaire les dispositifs d'aide à la création d'entreprise et en croisant les réseaux existants dans les 4 régions participantes : Catalogne, Iles Baléares, Languedoc Roussillon et Midi Pyrénées.

B – AMENAGEMENT ET CONSTRUCTION

1) Aménagement

- **Partenariat avec l'office HLM et Polygone**

Projet de nouveau quartier d'habitation à Pradines

Plusieurs réunions ont eu lieu entre opérateurs durant l'année 2011 mais aucune prise de décision de la part des collectivités n'a pour l'instant permis de démarrer la phase opérationnelle.

- **Mairie d'Aynac**

Depuis début 2008, LDA est pilote pour le compte de la commune d'Aynac d'une opération d'aménagement et de développement d'une zone à urbaniser sous la forme de la création de **3 hameaux sur le secteur du Trieu**. L'opération est suspendue à la phase permis d'aménager le temps que la mairie entérine son PLU.

- **Mairie de Thémines**

Depuis fin 2007, la commune de Thémines a recruté LDA dans le cadre d'une **étude d'aménagement préalable (tranche ferme) et l'étude et la réalisation d'un quartier d'habitation (tranche conditionnelle)** sous la forme d'un mandat.

La tranche ferme a été réalisée en 2008 puis l'opération s'est arrêtée dans sa phase opérationnelle. La mairie a profité de l'année 2009 pour négocier et acquérir le terrain sur lequel est envisagée la réalisation du hameau. Le permis a été obtenu en novembre 2010. La réception des travaux du lot Terrassement/VRD a été effectuée en novembre 2011.

- **Commune de Calamane**

En février 2009, la commune de Calamane a recruté LDA dans le cadre d'une convention de mandat pour l'étude et la réalisation de la **requalification de son centre bourg**. Les travaux engagés en septembre 2010 ont été réceptionnés en mars 2011 pour la tranche ferme et en juin 2011 pour la tranche conditionnelle.

- **Commune de Castelnau-Montratier**

Les relations avec la commune dans le cadre de l'opération de construction de l'EHPAD sont maintenues. Les prises de décision politiques par rapport à ce dossier permettront d'entériner l'étude de programmation et de lancer la phase opérationnelle de **l'aménagement du site du causse de Clary**.

- **Commune de Leyme**

Une première demande de permis d'aménager d'un **lotissement** a été refusée par l'administration pour des raisons liées à l'assainissement. Suite au lancement d'étude par la commune, il a été décidé après quelques modifications de redéposer la demande qui, fin 2011, était en instruction.

- **Commune de Gourdon**

Dans le cadre de son projet de développement, la commune de Gourdon souhaite disposer à travers des éléments de prospective, d'un outil d'aide à la décision pour mieux appréhender son territoire et pour définir ses priorités en termes d'aménagement.

Aussi, LDA est chargée, dans le cadre de son mandat de suivi de l'étude, de préparer la consultation du bureau d'études en charge de la réalisation de l'étude urbaine. La consultation sera lancée début 2012.

- **Commune du Vigan**

Pour permettre le développement de son territoire et enrayer la pollution induite par la vétusté des réseaux, la collectivité a souhaité engager le projet de réhabiliter les réseaux et réaliser les travaux d'extension de la station d'épuration conformément aux conclusions de l'étude de faisabilité.

LDA a été missionnée pour assurer dans le cadre d'un mandat le suivi des études et de la réalisation du projet. Aussi, une consultation a été lancée pour retenir une équipe de maîtrise d'œuvre. La société PRIMA INGENIERIE a été retenue. Sa mission débutera en 2012.

- **SIVU Alvignac-Miers**

LDA, pressenti pour réaliser une étude pour la **relance du site de production d'eau thermal**, a été retenue suite à l'aboutissement de la procédure juridique menée par le locataire et ancien exploitant du site.

Cette étude a démarré fin décembre 2011 et se prolongera au delà de 2012.

- **Syndicat Mixte du Parc d'activités du Haut Quercy**

Dans la continuité des études préliminaires validées, l'équipe de maîtrise d'œuvre a travaillé sur la réalisation des études d'avant projet et le dossier d'étude d'impact de la zone dans la perspective d'approuver un dossier de création début 2012.

Pour tenir compte de l'évolution des exigences réglementaires, LDA a procédé au lancement des consultations pour la réalisation du bilan carbone de la zone et l'étude de faisabilité pour le potentiel de développement des énergies renouvelables notamment le raccordement à un réseau de chaleur. Ces études viendront compléter le dossier de création de la ZAC.

Le syndicat mixte a fait part des évolutions du projet à la population dans le cadre de la procédure de concertation (réunions publiques, expositions,...).

Certains contacts auprès des propriétaires ont abouti durant l'année 2011. La problématique agricole étant complexe sur le site, des liens de qualité avec les chambres d'agricultures sont entretenus. Ceci permettra de faire aboutir les négociations démarquées en 2011 avec les grands propriétaires agriculteurs.

- **Figeac Communauté**

L'entreprise JARRIGE ESPACES VERTS titulaire du lot « aménagements paysagers » pour la réalisation de la **ZA à Bagnac** sur Célé, a procédé à la réalisation de sa mission au cours de l'année 2011. Les travaux ont été réceptionnés. Figeac communauté assure la commercialisation des lots viabilisés.

- **Figeac Communauté**

L'année 2011 a permis à l'équipe de maîtrise d'œuvre de réaliser les études d'avant projet en prenant notamment en compte les résultats de l'étude géotechnique et le relevé topographique de la **ZA du Couquet à Capdenac**.

L'aménagement de la zone étant également lié aux possibilités de raccordement de cette dernière au système d'assainissement collectif de la ville de Capdenac le Haut, il convient de mener les deux projets en parallèle. Des décisions doivent être prises début 2012 pour orienter la suite du projet.

- **Communauté de communes Cère et Dordogne**

En 2009, la communauté de communes Cère et Dordogne a retenu LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation de la requalification et de l'extension de la **zone d'activités de Biars/Gagnac**. LDA a assuré le suivi des études. Les travaux de la phase extension ont été réceptionnés. Les travaux de la partie requalification ont été engagés au mois de juillet 2010 et se sont poursuivis en 2011.

- **Communauté de communes du Pays de Souillac Rocamadour**

L'année 2011 a vu l'aboutissement des études préalables de la **ZA du Pondaillan** qui ont permis de mener la phase de concertation et qui ont confirmé un contexte foncier difficile. Sur cette base, le bureau d'études ATI a rédigé l'étude d'impact qui a été présentée à la DREAL pour avis. Des remarques ont été transmises qui vont probablement nécessiter des études complémentaires.

L'étude sur le potentiel des énergies renouvelables a été menée par Quercy Energies. En parallèle, la collectivité a relancé l'opération du réseau de chaleur qui pourrait bénéficier à l'opération.

- **Communauté de communes du Grand Cahors**

LDA pilote pour le compte de la communauté de communes l'étude et la réalisation de l'**éco hameau de Boissières**. Les travaux de la 1^{ère} phase ont été réceptionnés en avril 2011. La 2^{ème} phase de travaux sera engagée en 2012.

- **Communauté de communes du Grand Cahors**

LDA intervient en assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet de **zone d'activités des Serres**. L'étude relative à la faisabilité financière et opérationnelle du projet ainsi que le programme de travaux ont été remis en août 2011.

- **Communauté de communes Quercy Bouriane**

Réalisation de la **ZA de Cougnac** sur la commune de Payrignac : l'INRAP est intervenu sur site pour réaliser son diagnostic. Les investigations n'ont pas mis en évidence un intérêt archéologique nécessitant une préservation particulière. Aussi, le permis d'aménager a été accordé. Cependant, la collectivité souhaite, pour des raisons essentiellement budgétaires, décaler la réalisation des travaux.

- **Communauté de communes Haute Bouriane**

La demande de permis d'aménager la **ZA des Millepoises** a été soumise à l'administration courant 2011, un avis négatif a été transmis pour des raisons liées à l'assainissement. La communauté de communes n'a pas souhaité relancer l'opération.

- **Communautés de communes de Castelnau-Montratier**

L'étude pilotée par LDA a permis de définir les principes d'aménagement de l'extension de la **ZA des Peyrettes**, un phasage de l'opération et le chiffrage du coût de réalisation.

LDA a été retenue comme conducteur d'opération pour mener à bien la réalisation de cette opération. Les études ont permis de valider la phase avant-projet. La demande de permis d'aménager sera déposée début 2012.

- **Conseil général du Lot**

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour le projet de réalisation du réseau Très Haut Débit notamment sur le tronçon Gourdon Figeac a été recrutée. Les études de maîtrise d'œuvre ont été réalisées permettant le lancement de la consultation travaux. Le groupement d'entreprises a été retenu. Les travaux ont démarré en fin d'année 2011 avec une intervention ponctuelle au niveau de la Préfecture de Cahors. La suite des travaux est programmée pour le 1^{er} semestre 2012.

- PROSPECTIVE 2012 -

- **Communautés de communes du Pays de Martel**

LDA a transmis une proposition et des éléments chiffrés concernant la réalisation d'une zone artisanale. Aucune réponse n'a été formulée à ce jour par le conseil communautaire.

2) Construction publique

- **Communauté de communes Causse Ségala Limargue**

La Communauté de communes Causse Ségala Limargue a retenu LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation d'un complexe sportif sur le terrain municipal de la commune d'Anglars. Les marchés de travaux ont été lancés en 2011 mais n'ont pas été notifiés pour des raisons d'ordre budgétaire. Un nouveau programme a été défini et un permis de construire sera déposé en 2012.

- **Communauté de communes du Grand Cahors**

La communauté de communes a recruté LDA dans le cadre d'une convention de mandat pour l'étude et la construction d'un centre d'interprétation ayant vocation de protéger et valoriser le site paléontologique de la plage aux ptérosaures sur la commune de Crayssac. La période de parfait achèvement a pris fin au mois de décembre 2011.

- **Communauté de communes Quercy Bouriane**

La Communauté de communes a mandaté LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un hôtel d'entreprises en zone d'activités communautaire sur Gourdon Payrignac. LDA a suivi pour le compte de la collectivité les phases études et chantier. La période de parfait achèvement a pris fin au mois de décembre 2011.

- **Communauté de communes du Pays de Lalbenque**

LDA, maître d'ouvrage délégué, sur la base de l'étude de programmation relative à la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Lalbenque. A lancé une consultation de maîtrise d'œuvre. Un BE a été retenu pour travailler sur la conception des locaux. La mission devrait aboutir dans le courant de l'année 2012 à la consultation des entreprises.

- **Communauté de communes de la Haute-Bouriane**

Le projet de remise en état d'un bâtiment sur la commune d'Anglars-Nozac qui était en sommeil, suite à la liquidation de l'entreprise qui l'occupait, est relancé depuis fin 2011. Une réflexion est en cours avec un porteur de projet qui pourrait aboutir courant 2012.

- **Communauté de communes du Pays du Haut Quercy Dordogne**

La Communauté de communes du Pays du Haut Quercy Dordogne a confié à LDA une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction d'un Hôtel d'entreprises sur la zone d'activités « La Perrière » à Béaille. LDA a retenu l'ensemble des intervenants pour la phase étude (architecte / SPS / géotechnicien / contrôleur technique) et en a assuré le suivi. La consultation des entreprises est en cours. Les travaux seront engagés au 1^{er} trimestre 2012.

- **Conseil général du Lot**

Pôle Vitivinicole à Anglars-Juillac

Le Conseil Général du Lot a confié à LDA la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce programme. La réception des travaux a été réalisée au mois de juin 2010. L'année de parfait achèvement a eu lieu au mois de juin 2011.

- **Commune de Lamagdelaine**

LDA a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour réfléchir aux solutions de réhabilitation d'un corps de ferme et de requalification des espaces publics alentours. Durant la 2^{ème} partie de l'année 2011, en collaboration avec les élus, le programme a été stabilisé et la phase APD a été finalisée.

- **Ville de Figeac**

La Ville de Figeac a confié à LDA une mission de conduite d'opérations pour la restructuration de la base de loisirs du SURGIE en village de vacances. Les travaux ont été réceptionnés au mois d'avril 2010. La période de parfait achèvement a pris fin au mois d'avril 2011.

- **Commune de Béduer**

La commune de Beduer a confié à LDA une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation et l'extension de l'espace associatif et culturel « Jean Pélissié ». LDA, après avoir lancé les consultations et retenu l'ensemble des intervenants pour la phase étude, a assuré le suivi puis lancé la consultation travaux. Le chantier a démarré au mois de septembre 2011. Les travaux seront achevés au mois de mai 2012.

- **Commune de Castelnau-Montratier**

L'étude a été mise en sommeil par la commune. Le chiffrage des travaux de requalification du bâti à partir des souhaits de la collectivité sera finalisé lorsque le projet de construction du nouvel EHPAD sera plus avancé.

- **Commune de Lalbenque**

LDA a été retenue au mois de décembre 2011 pour mener une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet d'extension et réhabilitation de la Mairie.

- **Commune de Lalbenque**

LDA a été retenue au mois de décembre 2011 pour mener une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des projets d'extension des cimetières de Lalbenque et de St Hilaire.

- **Commune de Saint-Denis les Martel**

Les travaux de la salle polyvalente démarrés en fin d'année 2010 se sont poursuivis sur le 1^{er} semestre 2011 et la réception a eu lieu en mai 2011. Plusieurs personnes se sont montrées intéressées et la salle a été louée une grande partie du 2nd semestre 2011.

• Commune d'Escamps

L'ensemble des entreprises a été retenue pour exécuter les travaux de **réhabilitation de l'ancienne école et du presbytère** afin de réaliser des logements sociaux et un café commerce. Les travaux ont démarré dans le courant du 2nd semestre 2011 et se poursuivront en 2012.

• Commune de Souillac

Suite à l'appel à projet du cluster Bâtiment Économie pour la réalisation de maisons individuelles économies énergétiquement, la communauté de communes de Souillac Rocamadour s'est positionnée comme territoire d'accueil d'un projet intitulé initialement « rouge carmin ».

Pour cela, la collectivité doit acquérir le lot n°1 du lotissement du hameau de l'arbre rond, en cours d'aménagement par la commune de Souillac. Le projet consiste à construire une maison individuelle certifiée à énergie positive d'une surface habitable d'environ 100m².

• Commune de Cabrerets

La commune de Cabrerets a confié courant 2010 à LDA et à ses deux co-traitants une mission de prestation de service pour une étude de faisabilité relative à la rénovation et à la restructuration du centre préhistorique de Pech Merle.

L'année 2011 a été l'occasion de réaliser le diagnostic du site afin de comprendre le contexte de l'opération et ses spécificités et de démarrer la réalisation du pré programme. Le projet doit être construit en étroite collaboration avec notamment les services de la DRAC Midi Pyrénées et le programme technique détaillé ne sera établi qu'une fois un accord commun trouvé.

• Commune de Payrac

Le programme immobilier et le projet de santé pour la **création d'une maison de santé pluri professionnelle** ont reçu un avis positif des acteurs locaux (MSA, ARS, CPAM, DDASS,...).

Aussi, sur la base de l'étude programmatique réalisée par LDA et son co-traitant, une consultation pour une conduite d'opération a été lancée et le marché attribué en fin 2011.

• L'EHPAD – Maison de retraite Saint-Luc à Castelnau-Montratier

La maison de retraite Saint Luc a retenu LDA pour différentes missions :

- La **mise en sécurité du site actuel** : l'année de parfait achèvement s'est terminée sans remarque de la part du maître d'ouvrage pour tous les lots sauf la partie « désenfumage » qui a été prolongée jusque mai 2012.

- La **programmation d'un nouvel EHPAD** : LDA, en tant maître d'ouvrage délégué, pilote l'étude de programmation visant à définir les contours du futur établissement. 2011 a permis de finaliser l'étude de programmation sur la base de 60-70 lits sans pour autant connaître la décision concernant l'installation ou non de la cuisine centrale. Il sera au vu du contexte peut-être nécessaire de mettre à jour l'étude courant 2012.

• L'EHPAD – Maison de retraite Sainte-Marie à Montcuq

La maison de retraite Sainte Marie a retenu LDA en tant que maître d'ouvrage délégué pour piloter l'étude et la réalisation de **l'extension et du réaménagement de l'unité de vie protégé** de l'établissement. Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2010. Le maître d'ouvrage n'a pas pu faire avancer le dossier comme il le souhaitait et il sera relancé courant 2012.

• L'EHPAD – Maison de retraite Les Balcons du Lot à Prayssac

LDA a été retenue par la maison de retraite Les Balcons du Lot pour mener à bien la réalisation de son **extension et de son réaménagement**. Un BE a été retenu pour la phase conception. Le permis de construire a été obtenu dans le courant de l'année 2011, les entreprises consultées et retenues en toute fin d'année vont permettre de démarrer les travaux dès le début 2012.

• L'EHPAD – Les logis de l'Impernal à Luzech

Le CCAS a sollicité LDA pour piloter la réalisation d'une **étude de programmation** pour l'extension de l'établissement et la réalisation d'un PASA. Une partie de l'étude a été réalisée pour que l'EHPAD puisse se positionner dans le cadre de l'appel à projet de l'ARS. Pas de réponse pour l'instant.

• Centre d'Incendie et de Secours de Puy l'Evêque

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot a retenu LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée relative à **l'extension et la réhabilitation du CIS de Puy l'Evêque**.

Les travaux ont été réceptionnés au mois de juin 2010. Juin 2011 a marqué l'année de parfait achèvement.

• Centre d'Incendie et de Secours de Bretenoux

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot a retenu LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la **construction du CIS de Bretenoux**. LDA a effectué l'ensemble des consultations relatives aux missions d'ingénierie et suivi les phases d'études du projet. La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été effectuée au mois de novembre 2011.

• Centre d'Incendie et de Secours de Cabrerets

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot a retenu LDA dans le cadre d'une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la **construction du CIS de Cabrerets**. LDA a procédé à la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

• Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Figeac

Le SMIRTOM a obtenu début 2011 une subvention au titre de la DETR pour la partie **extension et réhabilitation du bâtiment administratif**. Les travaux ont été réalisés et le bâtiment réceptionné fin d'année 2011. Il reste certaines réserves qui devront être levées début 2012. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR sera déposé en 2012 pour la partie extension de l'atelier technique.

• Syndicat Mixte de l'animation scolaire et périscolaire de Bio Lavergne et Thégra (ancien maître d'ouvrage commune de Lavergne)

Dans le cadre de l'extension et du réaménagement de l'école communale, il y a eu un changement de maîtrise d'ouvrage courant 2011 qui a bloqué l'avancée de l'opération. La phase APD se finalise fin 2011. En parallèle le permis de construire a été obtenu.

3) Construction privée

• OGEC ST Etienne

Après plusieurs années d'études et de réflexion, l'OGEC St Etienne a décidé de lancer la **restructuration de son internat** sur le site des Soubirous à Cahors. Le chantier a donc démarré après que LDA maître d'ouvrage délégué, réactive l'ensemble des partenaires sur

cette opération en septembre 2011. Fin d'année, pour des raisons de restriction budgétaire, le maître d'ouvrage a demandé à LD de mener une réflexion pour réorienter le programme.

• Brasserie artisanale RATZ

La livraison du nouveau bâtiment de production de la brasserie au parc d'activités de Cahors Sud a été effectuée début 2011. L'année de parfait achèvement a nécessité la présence de LDA pour demander aux entreprises d'envisager des interventions.

• Association pour l'Habitat des Jeunes en Quercy

L'association a sollicité LDA en 2009 dans le cadre d'une convention de mandat privée pour l'étude et la réalisation du réaménagement du Foyer des Jeunes en Quercy sur la commune de Cahors. L'année 2011 a été consacrée à la levée des réserves et à la garantie de parfait achèvement.

• MATIERE SA

La SA MATIERE a confié à LDA une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la **construction et l'extension d'un bâtiment industriel** sur la commune de Bagnac-sur-Célé. LDA a piloté l'ensemble des phases études et réalisation. Les travaux ont été engagés au mois d'avril 2011 et réceptionnés en novembre 2011.

• SA DESTREL Pôle ovin de Gramat

Dans le cadre de l'extension et la restructuration des abattoirs de Gramat, la SAS Destrel Groupe Arcadie a nommé LDA maître d'ouvrage délégué pour l'accompagner.

La SAS COLODOR, filiale de portage immobilier prendra le relais une fois le chantier prêt à démarrer. Fin 2011 le permis de construire est prêt à déposer et l'avant projet finalisé.

• SAS COLODOR

CAPEL

Unité de fabrication et de granulation : LDA assure une mission d'assistance partielle à maîtrise d'ouvrage pour les études pré opérationnelles, relatives au rachat et remise à niveau de l'unité de fabrication et de granulation, zone industrielle d'Englandières à Cahors. Suite à cette étude, CAPEL a décidé de développer cette unité sur le site de Montpoezat de Quercy.

GENDARMERIE DE GOURDON

LDA assure une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage pour le compte de Colodor dans le cadre de la réalisation de 37 logements en R+2 pour l'hébergement des gendarmes et gendarmes auxiliaires et d'un bâtiment de service (caserne) en R+1, avec garages attenants.

LDA a assuré le suivi des phases d'études et la phase de consultation des entreprises.

POLE EMPLOI SOUILLAG

Une mission de délégation de maîtrise d'ouvrage entre LDA et COLODOR est en cours dans le cadre du programme de **construction du nouveau Pôle Emploi** de Souillac. L'ensemble des missions en phase d'études ont été engagées et suivies en 2011. Les travaux seront engagés au 1^{er} semestre 2012.

II – RAPPORT SOCIAL

1) Personnel

• Événements intervenus en 2011

Dossiers traités

- Renouvellement de l'accord d'intéressement pour une année
- Calcul individuel de l'intéressement 2010 et versement en juillet 2011
- Changement de mutuelle : consultation de trois organismes, UDSMA Santé Vie, IPSEC et GAN. GAN a été retenu et le nouveau contrat est effectif au 1^{er} janvier 2012. Une économie de 1 000 € par an a été réalisée et le taux de cotisation est ferme sur 2 ans (alors que toutes les mutuelles augmentent leurs cotisations chaque année.). Des garanties supplémentaires ont été obtenues sur l'optique et les soins dentaires.
- Sécurité du travail : intervention de l'APAVE pour le diagnostic des installations électriques et la mise aux normes par Lot Habitat, propriétaire des locaux.

Mouvements de personnel

Tableau Entrées Sorties	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Entrées Sorties	10	2	3 1	4 1	3 3	1
Total effectif au 31-12 dont un temps partiel 25%	10	12	14	17	17	16

- Contrat à durée déterminée (contrat aidé d'insertion) de Jean-Christophe PLAT pour une durée d'un an. Titulaire d'un DUT Information Communication option documentation, il a pour mission d'organiser l'archivage des documents de LDA (en particulier des opérations)
- Départ d'Anne EUSEBE en septembre 2011 pour un poste de responsable des services techniques à Carnac. Elle n'a pas été remplacée.

Stages

- Stage de fin d'études du 4 avril au 10 juin 2011 de Réda EL OUARZAZI en 2^{ème} année de DUT Techniques de commercialisation à l'IUT de Figeac. Le thème de son stage était l'accompagnement pour la mise en place du plan de communication LDA.

2) Formation

Le plan de formation 2011 représente :

- 388 heures de formation réparties sur 15 personnes
- Un budget de 17 400 € soit environ 2,9% de la masse salariale
- Prise en charge par le FAFIEC de 2 700 € soit une charge pour LDA de 14 700 €

Le plan de formation est en hausse par rapport à l'année 2010 (216 h). En effet, certaines formations prévues en 2010 ont été reportées au 1^{er} trimestre 2011.

Renforcer les connaissances techniques et juridiques :

- LE MONITEUR : Exécution des marchés publics, Concessions d'aménagement, Eco construction et bâtiments
- SCET : Fonctionnement des collectivités locales, AMO en aménagement

- Fédération des EPL : fonctionnement des SPLA et SPL
- ASFO : Comptabilité générale et analytique
- CEGOS : la Finance en 1 jour pour les non financiers (afin d'avoir un meilleur suivi des entreprises en pépinières)
- CNER : attirer les entreprises
- IEEPI : les nouveaux modes de coopération dans l'innovation

Sécurité

- CCI : secouriste au travail
- CENTAURE : conduite professionnelle

Adaptation à de nouvelles responsabilités

- CEGOS : manager une équipe
- CCM BENCHMARK : développer sa créativité
- Réseau des pépinières MP : auditeur interne

Prévisions 2012

- Le plan de formation 2012 est évalué à 10 000 €
- Renouvellement éventuellement de l'accord d'intéressement avant juin 2012
- Élections des délégués du personnel en mai 2012 (carence de la dernière élection mai 2008 et obligation de l'employeur d'organiser de nouvelles élections après un délai de 4 ans)
- Intervention d'un ergonome de la médecine du travail dans le cadre de la prévention des risques professionnels
- Recrutement d'un responsable d'opérations aménagement en remplacement de Nicolas Lavergne qui quitte LDA en janvier 2012 pour intégrer une SEM d'aménagement sur Montpellier

31

3) Fonctionnement des organes de la société

- Conseils d'Administration : 28 janvier et 6 mai 2011
- Assemblée générale : 30 mai 2011
- Assemblée Spéciale : 9 septembre 2011 mais le quorum n'étant pas atteint, obligation de report au 7 octobre 2011
- Tenue des registres
- Suivi des formalités légales

4) Communication

L'année 2011 a été marquée par la mise en place d'un plan de communication afin d'améliorer la visibilité de LDA par rapport à ses clients ; à cet effet, plusieurs cabinets ont été consultés et le choix s'est porté sur COM EVENTS, cabinet spécialisé sur Brive. La communication institutionnelle a été revue ainsi que le site internet et la plaquette de présentation de la société.

De plus, LDA a fêté son anniversaire le 7 juillet 2011.

- Suivi des Zones d'Intérêt Régional (ZIR) en partenariat avec MPE
- Articles de presse ZIR Quercypôle (réalisation clip) + entreprises
- Suivi des zones départementales avec relance annuelle auprès des communautés de communes
- Présentation de la société aux lycées de Gramat et de Rodez

- Travail sur la Semaine des EPL
- Mise à jour permanente du site Web www.semlda.fr par LDA : appels d'offres, références, actualités, partenariat, organigramme
- Mesure mensuelle de la fréquentation trimestrielle du site Web
- Flash info : 2 diffusions, en avril et octobre 2011
- Carte de vœux : envoi en décembre 2011 en 1 000 exemplaires
- Revue de presse

Prospective 2012 :

Renforcer l'action 2011 par des formations afin de mieux optimiser la visibilité du site internet et une enquête de satisfaction clients ciblant uniquement la communication.

5) Suivi Qualité de la société

• Audit de suivi N°2 de la certification ISO9001 v2008

Un nouvel auditeur a été désigné par le Bureau Véritas Certification pour effectuer l'audit de suivi n°2 qui a lieu le 26 janvier 2012.

• Suivi du système qualité

La Revue de Direction le 19 décembre 2011 en présence de tout le personnel permet d'analyser l'efficacité du système qualité sur l'année 2011, les résultats obtenus en matière d'objectifs qualité et de prévoir son amélioration.

Cette année, le retard de prise de décision par les clients, les changements de programme, l'attente des subventions, les écueils face à la réglementation ont entraîné une perte d'efficacité économique sur l'activité aménagement construction. En même temps, les responsables d'opérations ont assuré les contrats en cours avec une personne en moins.

3 audits internes en mai, septembre et novembre ont permis d'identifier les dysfonctionnements et de mettre en place des actions correctives.

L'audit externe à la fois technique, financier et organisationnel demandé par le Conseil général, qui aura lieu de février à juin 2012, a pour objectif de faire une analyse de la situation technique et économique de LDA, d'étudier les évolutions du marché de l'ingénierie en aménagement et construction publique et privée sur le territoire du Lot et d'identifier plusieurs scénarios d'adaptation de LDA aux évolutions de ce marché.

• Barométrie 2011

Une enquête client est effectuée après chaque opération ou après chaque mission entreprise. La synthèse annuelle est faite en revue de direction.

Panel : 10 questionnaires adressés, 9 revenus.

La note globale est de 7,9 (8,2 en 2010) pour un objectif de 7,5/10.

Sur l'ensemble des critères, les résultats sont légèrement supérieurs à 2010. Le travail sur la communication devrait encore améliorer la notation en 2012. Une enquête ciblée sur la communication est envisagée. La note d'appréciation globale sur les prestations est en légère baisse depuis 2010 (de 0,3%).

III – RAPPORT FINANCIER

1) Investissements / Services généraux

Les acquisitions 2011 ont été les suivantes :

- mobilier : stand LDA pour les salons
- informatique : renouvellement du parc informatique (22K€) suite à la fin du contrat de location. Le matériel a été acheté et financé par un prêt sur 4 ans. Passage à Windows 7 et Office 2010.

Contrats de location

- 5 renouvellements de véhicules : 1C8 pour une durée de 2 ans et 4 C3 pour une durée de 4 ans

Investissements et contrats 2011

- Téléphonie mobile : transfert progressif d'Orange chez Bouygues qui a fait l'offre la plus intéressante
- Changement de prestataires pour la maintenance informatique (CSX) pour plus de fiabilité du service
- Prestation COMEVENTS pour le plan de communication 2011
- Consultation de 3 assureurs pour les assurances voitures et locaux : GAN retenu, économie de 1 000 € par an pour les voitures et de 600€ par an pour les locaux

Investissements financiers

Rachat par LDA de 420 parts de la SAS COLODOR appartenant à VAUBAN INVESTISSEMENT ce qui amène LDA à détenir 47% du capital (470 actions sur 1 000). Le montant du rachat est de 105 K€ financé par un prêt d'une durée de 7 ans.

2) Rapport du commissaire aux comptes

Le rapport de gestion soumis à l'assemblée générale des actionnaires de LDA le 21 septembre 2012 indique les résultats financiers de LDA pour l'exercice 2011, présente les faits importants de l'année 2011 et les perspectives pour 2012.

Le rapport du Commissaire aux Comptes présenté lors de cette assemblée générale certifie que les comptes annuels de la société sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

De l'ensemble de ces éléments, il résulte que l'activité de la société pour 2011 se traduit par un déficit de 71 368 €.

3) Divers aspects juridiques et de gestion

- Adhésion au réseau SCET : assistance documentaire, suivi réglementaire, e-conseil
- Contrat avec Me GAYOT pour le secrétariat des Conseils d'Administration et des Assemblées
- Expertise comptable et sous-traitance de la paye à Quercy Gestion
- Suivi des conventions signées avec les donneurs d'ordre : 48 conventions de mandat en cours, 25 contrats de prestations de service, 3 contrats de conduite d'opération
- Maintenance des installations : informatique, ascenseurs, chauffage et climatisation

- Maintenance des logiciels : PROGISEM, BOSSA NOVA, Gestion du Temps passé, MARCO
- Montage des procédures de marchés publics
- Veille juridique sur les procédures de marchés publics
- Rédaction des documents contractuels
- Vérification et enregistrement des factures liées aux marchés
- Suivi de la trésorerie des opérations
- Suivi financier des conventions de mandat (48) : engagements de dépenses, rémunérations et appels de fonds
- Suivi de l'avancement des opérations qui permet de connaître la production réalisée chaque mois par LDA
- Facturation des mandats et des prestations de service, suivi des impayés
- Mise en place et suivi du préfinancement des opérations et des subventions
- Gestion comptable (saisie comptable, suivi des tableaux de bord)
- Suivi de trésorerie et relations avec les banques (6 comptes actifs avec 3 banques)
- Suivi des temps passés par chargés d'opération et chargé de mission et par opération ou mission pour une meilleure analyse des coûts
- Suivi du budget 2011 et élaboration du budget 2012
- Amélioration des coûts de fonctionnement : en particulier, économie réalisée (-35%) sur les fournitures de bureau en changeant de fournisseur (UGAP)
- Suivi du Plan à Moyen terme (prévisionnel sur 3 ans du chiffre d'affaires LDA)
- Situation intermédiaire des comptes arrêtée à fin août 2011
- Relations avec le Commissaire aux Comptes
- Prestation administrative pour l'ALD : fin du contentieux avec JP LARCHER. En attente de la réponse de Pôle Emploi suite à la condamnation de l'ALD à rembourser les indemnités chômage versées à JP LARCHER.
- Déclarations fiscales
- Paie, cotisations sociales
- Archivage des documents société et opérations : mis en place d'un outil de gestion et étude des emplacements, d'une externalisation
- Contrôle URSSAF en juillet sur les déclarations 2008-2009-2010. Le contrôle s'est conclu par un redressement de 1 675 € (mauvaise appréciation du calcul avantage en nature)

Prévisions 2012

- Mise en place d'un suivi temps passé par opération (comparatif temps passé et temps vendu) pour une meilleure approche des coûts
- Évolution du logiciel PROGISEM
- Liquidation de l'ALD

IV – EVOLUTION DES RESULTATS ET PROSPECTIVE

Nature	N	N-1	Eckart N- N-1
	En Euros		
Chiffre d'affaires net hors taxes	760 337	812 762	- 52 425
Évolution de notre chiffre d'affaires en % :			- 6,45 %
Résultat d'exploitation	- 78 388	753	- 79 142
Évolution de notre résultat d'exploitation en % :			NS
Résultat courant avant impôt	- 71 768	10 289	- 82 057
Évolution de notre résultat courant avant impôt en % :			NS
Résultat financier	6 620	9 536	- 2 916
Évolution de notre résultat financier en % :			- 30,58%
Produits exceptionnels	400	750	- 350
Évolution des produits exceptionnels en % :			- 46,67%
Charges exceptionnelles	0	1 209	- 1 209
Évolution des charges exceptionnelles en % :			- 100 %

Comparatif des charges d'exploitation avec leur évolution par rapport au chiffre d'affaires :

Nature	Exercice N en €	% du CA HT	Exercice N- 1 en €	% du CA HT	Évolution
Chiffre d'affaires	760 337		812 762		
Autres achats et charges externes	294 655	38,75	308 988	38,02	- 4,64%
Impôts et taxes (hors IS et TVA)	52 240	6,87	44 834	5,52	+ 16,52%
Salaires	626 392	82,38	607 754	74,78	+ 3,07%
Charges sociales	314 413	41,35	304 111	37,42	+ 3,39%
Amortissements	17 444	2,29	10 511	1,29	+ 65,96%
Dotations aux provisions					
Autres charges	21		20		

Il convient de rappeler pour mieux apprécier les informations rapportées dans les tableaux ci-dessus que la société LOT DÉVELOPPEMENT - AMÉNAGEMENT a perçu des subventions d'exploitation pour les exercices 2010 et 2011 d'un montant de 442 000€/an.

V – FILIALES ET PARTICIPATIONS

En vertu de l'article L.233-6 du Code de commerce, la société, au cours de l'exercice, n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société que la SAS COLODOR.

VAUBAN INVESTISSEMENT a cédé à LDA 420 actions de la SAS COLODOR à 250€/action pour un montant de 105 000 €, ce qui porte la participation de LDA de 5% à 47% du capital qui est de 250 000 €.

Le plan de stabilisation validé par l'Assemblée générale du 30 mai 2011 est mis en place depuis mi 2011. Dorénavant, l'ensemble des opérations seront financées par crédit-bail ce qui pèsera sur les montants des loyers proposés mais qui permettra d'éviter les amortissements immobiliers qui entraînent jusqu'à ce jour des résultats comptables négatifs.

Le tableau ci-dessous rend compte de l'activité et des résultats de la filiale, la société COLODOR, étant précisé que cette société a clôturé son 3ème exercice le 30 septembre 2011.

SOCIETE	COLODOR SAS au capital de 250 000 €
Capital	250 000 €
Réserves	0 €
Capitaux propres	515 399 €
Quote part de capital détenue en %	47 %
Valeur d'inventaire des titres détenus	117 500 €
Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	0 €
Montant des cautions et avals fournis par la société	0 €
Chiffre d'affaires du dernier exercice	345 711 €
Bénéfice net ou perte du dernier exercice	- 186 852 €
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0 €
Observations	Convention de sous-location pour le siège

Enregistré au Conseil général
le
sous le n°
Enregistré à la préfecture
le
sous le n°

CONVENTION DE COMPTE COURANT D'ASSOCIES

ENTRE LES SOUS SIGNES

La société Lot Développement Aménagement (LDA), société d'économie mixte au capital de 446 200 €, dont le siège social est situé 48 rue Bourthoumieux 46 005 Cahors (46 000) inscrite au RCS de CAHORS sous le n°350 559 365, re présentée par Monsieur Henri Héral en sa qualité de directeur général,

ci-après dénommée « la société »

d'une part.

ET

Le Département du Lot, avenue de l'Europe - Regourd - BP 291 46005 CAHORS Cedex 9, représenté par Monsieur Gérard Miquel, président du Conseil général, agissant en vertu de la délibération de la séance du 26 octobre 2012,

ci-après dénommé « l'associé »

d'autre part.

CONSIDERANT : Le fait que le Conseil général du Lot est l'actionnaire majoritaire de la SEM LDA avec la détention de 51,2% du capital social ;

Les conclusions de l'audit commandé par le Conseil général sur la société ;

La demande faite par le Conseil d'administration de la SEM LDA suite aux difficultés de trésorerie rencontrées par la société.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités selon lesquelles l'associé consentira une avance en compte courant à la société, pour lui permettre de faire face à ses besoins en trésorerie.

ARTICLE 2 :

MONTANT DE L'AVANCE

L'associé s'engage à alimenter le compte courant d'associé dans la limite de **240 000 euros**, en fonction des demandes de la société et de l'analyse qu'il fera de ses besoins.

Cette somme sera inscrite au nom de l'actionnaire majoritaire en compte courant dans les livres de la société.

ARTICLE 3 :

MISE A DISPOSITION DE L'AVANCE EN COMPTE COURANT D'ASSOCIE

L'associé s'engage à mettre l'avance à la disposition de la société de manière progressive et selon les modalités suivantes :

- un premier versement de **35 000 euros** au plus tard 8 jours après la signature de la présente convention soit avant le 05/11/2012,
- pour les autres versements :
 - le montant de l'avance sera déterminé en fonction de l'état de la trésorerie présentée par la société au plus tard le 20 du mois en cours
 - l'associé versera la somme nécessaire au plus tard le dernier jour du mois en cours

ARTICLE 4 :

REMBOURSEMENTS ET INTERETS

4. 1 : L'avance étant mise à la disposition de la société pour l'aider à faire face à ses problèmes de trésorerie, l'associé pourra demander à la société le remboursement de tout ou partie des sommes versées si la trésorerie de la société s'améliore.

4.2 : L'avance versée ne portera pas intérêt.

4.3 : Les parties conviennent que la mise à disposition de l'avance ne comportant aucun frais ni commission et l'avance ne portant pas intérêt, le taux effectif global est égal à 0% l'an.

ARTICLE 5 :

DUREE

La présente convention s'éteindra au remboursement complet de toutes les sommes avancées par l'associé à la société et, au plus tard, dans un délai de 6 mois à compter de sa signature.

A défaut de remboursement, il sera examiné conjointement la possibilité d'intégration de ces avances au capital de la société.

ARTICLE 6 :

IMPOTS – TAXES – FRAIS

Tous droits, impôts ou taxes présents ou futurs de quelque nature que ce soit et généralement tous frais afférents à la présente convention ou qui en seraient la suite ou la conséquence encourus par l'associé sont à la charge de la société.

ARTICLE 7 :

MODIFICATION DE LA CONVENTION – AVENANTS

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par toutes les Parties.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES DIFFERENDS – DROIT APPLICABLE

Les dispositions de la présente convention sont régies par le droit français.

Le tribunal compétent pour trancher les litiges engendrés par la présente convention est le :

Tribunal administratif de Toulouse
51 rue Raymond IV
31 068 TOULOUSE CEDEX

Fait à Cahors, le

En trois exemplaires originaux.

Pour la société Lot Développement
Aménagement,

Pour le Département du Lot,

Le directeur général,
Henri HERAIL

Le président du Conseil général,
Gérard MIQUEL

CONSEIL GENERAL

Séance du 26 octobre 2012**POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT****Nouveau partenariat avec le SYMAGE²**

Résumé : Proposition de sortie du SYMAGE² afin de permettre, d'une part, la fusion de celui-ci avec le syndicat mixte touristique et l'association de développement et, d'autre part, le portage du SCOT.

● ● ●

En 2004, les communautés de communes riveraines de la Dordogne lotoise et le Conseil général ont décidé de se regrouper au sein du syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux (SYMAGE) pour assurer les actions nécessaires à la valorisation des activités nautiques, au maintien du libre écoulement et à la prévention des inondations.

Le Département, déjà membre du SMACVD, structure précurseur du SYMAGE² mais qui ne regroupait que les communes bordant la rivière Dordogne, a ainsi poursuivi son soutien à cette démarche exemplaire en termes de solidarité territoriale.

Compte tenu de la pertinence de son échelle, le SYMAGE² a vu ses compétences et son équipe s'élargir pour intégrer, en 2007, la mission « gestion de l'espace » puis, en 2012, la compétence « gestion des milieux », visant l'amélioration des fonctionnalités des milieux aquatiques et de la continuité écologique des cours d'eau.

Ces réponses à des attentes locales et à la politique de l'Agence de l'eau ont cependant rendu moins lisible l'objet initial du syndicat et par suite la place que le Département y tenait.

Dans le prolongement de ces évolutions statutaires, les collectivités du nord du Lot souhaitent à présent mutualiser, au sein d'une même structure, les entités qui couvrent le Pays de la vallée de la Dordogne lotoise à savoir : le SYMAGE², le syndicat mixte touristique et l'ADPVDL.

Le futur « syndicat mixte du Pays de la vallée de la Dordogne » sera constitué des communautés de communes du Pays de Souillac-Rocamadour, du Pays de Martel, du Pays du Haut-Quercy-Dordogne, du Pays de Gramat, du Pays de Padirac, du Pays de Cère et Dordogne, du Pays de Saint-Céré et du Pays de Soubeyrac.

Au-delà des missions déjà assumées par les trois structures, la future entité est pressentie pour porter le futur SCOT Nord du Lot.

En matière de tourisme et patrimoine, elle exercera les compétences d'intérêt public touristique au travers de l'office de tourisme intercommunal de la vallée de la Dordogne et de ses antennes.

Le nouveau syndicat sera constitué d'un comité syndical de 34 représentants élus du territoire et de 5 pôles principaux :

- ✓ pôle développement territorial
- ✓ pôle planification et urbanisme,
- ✓ pôle art et histoire, projet culturel de territoire,
- ✓ pôle tourisme,
- ✓ pôle eau et environnement,

qui seront tous animés par des commissions techniques spécifiques afin de rester au plus près du terrain et des élus.

La prise de compétence « élaboration du SCOT » implique cependant de créer un syndicat mixte fermé, ce qui exclut d'office le maintien du Département en son sein.

A l'issue de divers échanges avec les élus du SYMAGE², il est apparu nécessaire que le Conseil général sorte du SYMAGE² afin de permettre ces mutations, tout en maintenant le partenariat avec ces structures.

Afin de renouveler notre soutien à l'effort de gestion intégrée de la rivière Dordogne, et pour ne pas fragiliser le départ de la nouvelle structure, il est proposé de maintenir dans un premier temps un appui financier au fonctionnement soit 67 000 €/an et aux actions de sécurisation de l'activité canoë (30 000 €/an).

Pour l'investissement, le Conseil général pourra continuer à participer au financement des opérations menées sur les cours d'eau et visant à :

- ✓ mettre en place des dispositifs d'alerte de crue sur les bassins à enjeu avérés,
- ✓ protéger contre les inondations et érosions provoquées par les cours d'eau et susceptibles de détruire ou de mettre en péril des zones habitées ou des infrastructures publiques,
- ✓ rétablir la libre circulation piscicole sur les bassins à enjeux pour les migrateurs.

Considérant le caractère spécifique de chaque opération, une décision au cas par cas sera proposée au vu de l'intérêt de l'action et des financements extérieurs pressentis.

• • •

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions suivantes :

- approuver la sortie du Conseil général du SYMAGE²,
- approuver le principe d'un soutien du Département au départ du nouveau syndicat mixte, qui aura nécessairement vocation à s'éteindre progressivement.

Gérard MIQUEL

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
<u>Finances - Administration générale - Personnel - Développement local – Vœux</u>	
■ Compte rendu des séances du CG du Lot - Application des dispositions de l'article L. 3121-13 du CGCT	1
■ Fonctionnement de l'Assemblée - Composition de la Commission permanente - Désignation de Mme Janine AUSSET pour siéger dans les commissions et organismes extérieurs	2
 <u>Éducation - Sport - Culture et Patrimoine - Transports</u>	
■ Politique en faveur de l'éducation - Dotations de fonctionnement des collèges publics - Mise en œuvre de la convention cadre Département-collèges	5
 <u>Santé - Affaires sociales - Insertion et Logement</u>	
■ Politique en faveur des personnes âgées - Bilan de la première année de fonctionnement de l'entreprise publique locale Lot Aide à domicile	13
 <u>Développement économique (agriculture - industrie - commerce - artisanat - tourisme) et Déisenclavement (aérien - ferroviaire et numérique)</u>	
■ Politique en faveur de l'économie et des TIC - Bilan de la 6 ^{ème} année de fonctionnement de la SEM Lot Développement Aménagement	18
 <u>Aménagement - Environnement - Énergie - Urbanisme</u>	
■ Politique en faveur de l'environnement - Nouveau partenariat avec le SYMAGE ²	36



Conseil général du Lot
Avenue de l'Europe - Regourd
BP 291 - 46005 Cahors cedex 9
Tél. : 05 65 53 40 00
Fax : 05 65 53 42 24
Courriel : conseil-general-lot@cg46.fr
www.lot.fr